



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 11 MAI 2026

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi onze mai 2026 à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil du 13^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers le mardi 5 mai 2026 par Maire d'arrondissement et affichée le même jour.

Étaient présents :

Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Marion BOTTOU, M. Vincent BOULET, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Sylve DENIZET, M. Emmanuel DIALLO, Mme Seindé DOUCOURE, Mme Valentine DUONG, M. Stéphane FERRIER, Mme Marie-Dominique GASNIER, Mme Agathe GAUTHERON, M. Florent GAUTIER, M. Mathis GROSSNICKEL, Mme Ghizlaine GUESSOUS, M. Antoine GUILLOU, M. Christophe HENOCQ, M. Kais IDRIS, Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jungmyung LIM, Mme Pegah MALEK AHMADI, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Martine OLLIÉ, M. Christophe PRUDHOMME, M. Raphaël QNOUCH, M. Tom ROUFFIO, Mme Juliette SABATIER, Mme Zoé SALARIS, M. Habib SHOUKRY, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN, Mme Rajah ZAGHDOUD

Absents représentés :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ayant donné procuration à M. Aïmane BASSIOUNI
- M. Erwan LE BIHAN ayant donné procuration à M. Florent GAUTIER
- Mme Johanne KOUASSI ayant donné procuration à Serge TOKA

Était absent sans pouvoir : M. Jean-Baptiste OLIVIER

M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion de l'adoption du règlement intérieur et quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la question orale Q13202601.

Mme Johanne KOUASSI, arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DEVE 25.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Bérandère AÏCHOUN-BAPTISTE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement

Projet de délibération propre

13202608 Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose que l'on commence notre séance du conseil. Comme nous en avons l'habitude, nous allons commencer par désigner une secrétaire de séance. D'après l'ordre alphabétique, il s'agit de Bérandère AÏCHOUN-BAPTISTE.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

POUR : 41 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ÉLU A L'UNANIMITÉ

13202609 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 février 2026

M. LE MAIRE : Vous avez toute une série de délibérations propres. Dans les deux prochains conseils, nous en aurons plus qu'à l'accoutumée parce qu'il y a toutes les désignations à opérer. Ce sera également le cas pour ce conseil, car il y a un certain nombre de process administratifs que la nouvelle mandature doit remettre en fonction. La première que nous avons l'ordre du jour est plus habituelle : c'est l'approbation du compte-rendu du dernier conseil d'arrondissement, en l'occurrence celui du 2 février 2026.

Je vais demander s'il y a des personnes qui ont des correctifs à apporter et vous indiquer que ne votent que les conseillers présents dans la mandature précédente.

Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 19 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202610 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 13e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons commencer notre conseil, avec comme premier point à l'ordre du jour l'adoption du règlement intérieur du Conseil du 13e arrondissement, qui est le copié/collé de la fois précédente. Je vais laisser la parole à Aïmane BASSIOUNI pour le présenter. Nous avons une série d'amendements qui ont été présentés, déposés par Monsieur QNOUCH. Ensuite, nous y répondrons évidemment.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Nous vous proposons aujourd'hui l'adoption du règlement intérieur de notre conseil du 13e arrondissement. Ce document fixe les règles de fonctionnement de notre assemblée pour l'ensemble de la mandature. Il précise notamment les modalités de convocation du conseil, l'organisation de nos débats, les conditions de dépôt des vœux et des questions ainsi que les droits reconnus à l'ensemble des groupes politiques.

Le conseil d'arrondissement est un outil démocratique qui doit mettre en œuvre les orientations que les habitantes et les habitants ont choisi, majorité comme opposition. Ce sont les habitantes et habitants qui ont choisi et composé pour les 6 ou 7 prochaines années les membres de ce conseil. C'est la responsabilité du maire, mais aussi de l'ensemble de notre assemblée, que de veiller à ce que nous puissions travailler collectivement, sereinement, dans le respect des droits de l'opposition.

Le texte qui vous est soumis reprend à une exception purement formelle près le règlement intérieur adopté à l'unanimité en 2020 pour la précédente mandature. La seule modification consiste à intégrer explicitement les dispositions relatives au secrétariat de séance, qui étaient déjà appliquées en pratique à chaque conseil. Ce règlement a permis, au cours de ces 6 dernières années, un fonctionnement respectueux des droits de tous les groupes, de la majorité comme de l'opposition. Il s'agit d'un texte très équilibré et relativement souple qui garantit à chacun la possibilité de s'exprimer dans de bonnes conditions tout en assurant le bon déroulement de nos travaux.

Par ailleurs, nous vous proposons aussi deux petits amendements qui permettent de corriger deux petites coquilles, notamment sur l'article 11 qui indique « Le public ne prend pas part au débat, sauf en cas de suspension de séance selon l'article 11. » Il s'agit de l'article 14. Également sur l'article 12, deuxième petite modification : il s'agit de corriger la phrase « Le conseil vote sur chaque délibération à main levée et si l'épreuve est douteuse, par assis et levé. » On vous propose de supprimer la mention « et si l'épreuve est douteuse » par « assis et levé. » Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Raphaël QNOUCH, pour présenter vos amendements.

Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons posé un certain nombre d'amendements, le but n'étant pas d'alourdir le règlement intérieur, mais il y a d'abord peut-être une divergence de conception, mais je pense que vos intentions sont bonnes quand vous dites que les choses se déroulent dans le bon sens. C'est également notre intention. Cependant, nous avons tout de même quelques points que nous aimerions discuter. Selon nous, un conseil municipal est aussi un lieu où il doit y avoir plus de droits pour les habitants, pour s'exprimer, plus de droits pour les oppositions bien évidemment, mais aussi plus de transparence que ce soit par rapport aux décisions qui sont prises, mais aussi par rapport à l'action de l'exécutif.

Je vais essayer d'être concis et de balayer l'ensemble des amendements que nous avons prévus. Tout d'abord, il y a un amendement sur le droit d'urgence démocratique. L'idée serait de mettre au conseil d'arrondissement de réagir à la vie réelle. Si nous avons une fermeture de classe, une expulsion, une alerte associative, une difficulté avec un équipement public, même si nous ne sommes pas dans les délais, je pense qu'il faut pouvoir s'emparer de ces questions lorsqu'elles sont dans le cadre d'une urgence démocratique. Il ne s'agit pas de s'empêcher, de s'interdire de discuter de questions sous le seul prétexte que cela n'a pas été transmis dans les délais. Nous pouvons avoir de telles situations, parce que la vie démocratique et la vie de la société seront percutées par l'actualité, qu'elle soit nationale ou locale, sur un certain nombre de questions. Voici pour le premier amendement.

Passons au deuxième amendement. On a le droit de poser des questions, qu'elles soient orales ou écrites. Je pense que nous croyons en votre bonne foi pour y répondre. Néanmoins, il faut aussi permettre – puisque c'est un règlement et pas seulement une question de présomption ou de bonne foi – à cet amendement de pouvoir donner lieu à un contrôle démocratique et à suivi. Il ne faudrait pas que la réponse soit une façon d'esquiver, de dire « Cela ne rentre pas dans le cadre de l'ordre du jour, dans les prérogatives de la mairie, etc. »

Passons au troisième amendement. Nous avons un désaccord de fond sur la question de l'intervention du public. Nous pensons que cela fait partie de la démocratie, que le public et que la démocratie locale ne se limitent pas dans un dialogue entre élus. Et que quand le conseil débat d'un sujet qui concerne les habitants, des parents d'élèves, des locataires, des associations, des syndicats, des conseillers de quartiers, qu'ils puissent prendre la parole. Ce ne sera pas systématique dans chacun des conseils d'arrondissement. Cela peut être encadré. Ce que nous proposons n'est pas quelque chose qui n'existe

pas dans d'autres arrondissements parisiens, puisque cela existe dans le 14^{ème} arrondissement voisin. Nous proposons de nous inspirer de nos voisins du 14^{ème} arrondissement pour cet amendement.

Le quatrième amendement porte sur la captation. Il y a plusieurs raisons, et je pense que vous partagez cet objectif : il faut permettre à ce que la population s'empare des débats citoyens, des débats politiques qui traversent l'arrondissement. Pour de multiples raisons, beaucoup d'habitants travaillent encore à cette heure, sont encore dans les transports, qui ont des obligations familiales, des handicaps qui les empêchent de venir, etc. Vous le savez très bien, il y a également des déterminismes sociaux nombreux qui font que des gens ne viennent pas en conseil d'arrondissement.

L'idée serait de pouvoir permettre l'information à toutes et tous, au maximum possible en tout cas. L'objectif serait de proposer un enregistrement, une transmission, une mise à disposition des séances même si ce n'est pas en direct, cela peut être en différé. Je m'inspire au moins de trois arrondissements dont j'ai connaissance à Paris : 10^{ème}, 11^{ème} et 14^{ème} qui pratiquent cela, et ça fonctionne très bien.

Ensuite, les moyens effectifs pour l'opposition. Il s'agit du cinquième amendement. Nous sommes encore dans une situation où pour cette séance, les choses ne sont pas encore complètement établies. Nous avons travaillé avec nos propres moyens. Nous n'avons pas encore aujourd'hui de bureaux, de moyens mis à disposition par l'exécutif pour nous permettre de fonctionner normalement. Mais je pense que cela ne doit pas être simplement des choses qui se discutent de gré à gré : je pense que nous devons inscrire dans le règlement intérieur le fait que l'on dispose d'un certain nombre de moyens, d'un bureau avec la possibilité de recevoir des habitants, de travailler sur des dossiers, d'organiser des réunions, d'imprimer des documents qui seraient utiles au mandat. Je pense qu'il est dans notre intérêt à tous que tous les groupes puissent travailler dans de bonnes conditions.

L'amendement 6 : sécuriser le droit d'amendement et de vœu. Évidemment, on a le droit d'émettre des vœux, mais il y a selon moi une zone grise qui détermine finalement que ce vœu est recevable ou pas. Parce qu'on peut très bien décréter que ce vœu ne fait pas partie finalement de l'attribution ou de prérogatives de la mairie du 13^e. Nous n'avons pas la possibilité d'avoir des pouvoirs de contrôle sur le fait de décider par exemple d'un vœu, de le déclarer irrecevable. Nous pensons que c'est quelque part un angle mort.

L'amendement 7 concerne les cas où nous avons des transmissions tardives. Étant donné que des délibérations viennent du conseil de Paris, elles peuvent être transmises très tardivement. Là aussi, je sais que cette contrainte existe, mais je pense qu'il faut que l'on se donne aussi un certain nombre d'objectifs pour que des délibérations, des annexes, des conventions arrivent dans un délai que j'appellerai raisonnable. Je sais bien que les services font du mieux qu'ils peuvent et je pense que votre équipe le fait également. Néanmoins, il faut que l'on puisse avoir un certain nombre d'heures. Cela ne peut pas être complètement arbitraire.

Pour terminer, nous allons débattre aujourd'hui d'un certain nombre de vœux. Certains seront peut-être adoptés, je l'espère. Mais quid de la question du suivi de ces vœux ? Puisque le conseil municipal peut faire adopter un vœu, mais qu'en est-il du fait d'avoir des démarches engagées, d'avoir un peu le suivi de manière par exemple semestrielle de ces vœux. Il n'y en aura pas tant que cela, puisqu'en un semestre, il peut y avoir 4 ou 5 séances. Qu'en est-il des démarches engagées, des destinataires saisis, des réponses reçues, des suites données ? Il faudrait que l'on ait un tableau en transparence du suivi de ces vœux adoptés, et que nous puissions toutes et tous ici apprécier justement l'avancement ou le non-avancement d'un certain nombre de sujets.

Voici le sens de ces amendements. C'est vraiment pour aller à mon avis vers plus de démocratisation de notre conseil et vers une plus grande implication des citoyens, ce qui nous semble être une condition sine qua non de la réussite de l'exercice démocratique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour vos propositions. Nous allons évidemment vous répondre sérieusement. Nous le ferons à deux voix, si vous le permettez, avec Aïmane BASSIOUNI. Je vais parler du cadre général, puis Aïmane reviendra dans le détail sur les 8 amendements que vous venez de proposer.

Le règlement intérieur qui vous est proposé aujourd'hui est l'identique de celui adopté à l'unanimité en 2020 et qui avait évidemment évolué. On l'a fait évoluer assez régulièrement. Nous sommes arrivés je pense à un équilibre. On s'est posé la question sur les inscriptions préalables, je le dis de manière transparente pour chacune et chacun d'entre nous. Est-ce qu'il était utile de présenter tous les projets de délibérations inscrits au conseil d'arrondissement, ou faire comme en Conseil de Paris avec une inscription préalable ? On s'était dit que finalement, pour une meilleure connaissance de tous les sujets, il était préférable de le faire, à condition évidemment que la parole soit tenue. Autrement, on pourrait y passer trop de temps.

Je voulais au passage indiquer que tout le monde a été raisonnable, équilibré. Il y a certains arrondissements où ils ont dû interrompre le conseil à minuit pour le reprendre le lendemain à 8 heures. Nous n'avons jamais eu à prendre de telles décisions ici.

Je constate qu'aucun groupe jusqu'à maintenant ni aucun élu ne s'est plaint durant ces 6 dernières années du règlement intérieur et, au-delà, de l'organisation des débats, qui aurait été un frein à la libre expression. L'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition ont pu me semble-t-il remplir normalement leur mandat. En tout cas, personne ne m'a jamais saisi à ce sujet, ce qui n'aurait pas manqué évidemment d'avoir lieu si tel n'avait pas été le cas.

Les seules observations qui nous étaient remontées et qui rejoignent d'ailleurs l'une des observations que vous avez faites, c'était dans la première partie de la mandature, mais ceci a duré un peu après. Cela concernait la transmission tardive des projets de délibération soumis pour avis, à savoir ceux adressés par l'Hôtel de Ville. Les conseillers de l'opposition avaient notamment mis en avant le fait qu'il leur fallait le temps nécessaire pour examiner les textes qui leur étaient présentés, ce qui est bien normal. Cela fait partie des règles imposées par le CGCT. Même si la responsabilité de la mairie du 13^e n'était pas en jeu, s'agissant de projets qui nous étaient adressés et qui arrivaient tardivement, cette demande était tout à fait juste et légitime. Une assemblée ne peut travailler que si les textes lui sont communiqués en temps et en heure et non pas au dernier moment. J'avais en conséquence fait état de ce mauvais fonctionnement à la Mairie de Paris. Faute de réponse suffisante, nous avons été contraints de modifier les calendriers de nos séances, de les adapter par rapport à cela et de les décaler du fait du découlement du Conseil de Paris.

Tout cela pour vous dire, Monsieur QNOUCH, que si votre groupe a évidemment le droit de déposer des amendements sur cette délibération, comme sur toutes les autres d'ailleurs, nous ne partons pas de rien. Cette instance a été créée en 1982, il y a plus de 40 ans. Elle a une histoire. Je pense qu'il faudrait aussi que vous preniez cela en compte pour faire preuve d'un minimum de modération et même de respect dans vos propos.

Quand je parle de respect dans vos propos, je réagis par rapport à ce que vous aviez écrit. Je constate que votre expression orale était corrigée, je vous en remercie, par rapport à la présentation des amendements que vous aviez faits par écrit.

Lorsque vous affirmez que le conseil d'arrondissement tel qu'il est aujourd'hui, dans son mode de fonctionnement actuel, ne serait, je vous cite « qu'une chambre d'enregistrement déconnectée de la vie réelle des habitants », c'est l'amendement numéro 1, vous employez le terme « théâtre » à son sujet. C'est l'amendement numéro 2. Je trouve cela un peu injuste, voire un peu blessant pour tous les élus qui vous ont précédé dans cette instance.

Je peux vous garantir qu'aucun des groupes ou des élus qui ont siégé jusqu'à présent ou qui siègent encore dans ce conseil n'ont eu l'impression d'être inutiles et de ne pas servir les habitants qui les ont désignés du mieux qu'ils l'ont pu, chacun naturellement à leur place.

Quant aux habitants précisément, je pense qu'ils n'auraient pas été 67 000 à se rendre aux urnes le 22 mars pour le premier tour des élections municipales s'ils avaient estimé que la mairie du 13^e était déconnectée de leurs préoccupations. Je pense que le résultat aurait été un peu différent.

Certains des amendements déposés rendent compte de conceptions largement différentes du fonctionnement de nos instances. C'est le cas par exemple de votre amendement 3, par lequel vous souhaitez ouvrir le conseil aux interventions du public. Au passage, les règles appliquées à toutes les collectivités limitent ces interventions. Le conseil municipal n'est pas fait pour cela. Au contraire, la loi prévoit de protéger le conseil municipal de pressions extérieures. C'est ainsi que c'est écrit très clairement

et très fortement. Quand vous écrivez que la démocratie locale « ne peut se réduire à un échange entre élus », évidemment on ne peut être que d'accord avec vous, sur le fond. C'est précisément pour cela que la municipalité a mis en place toute une série de lieux pour cela : les conseils de quartier, le budget participatif, tous les processus de concertation. Je passe, nous passons pour beaucoup d'entre nous une grande partie de nos soirées en semaine dans tous ces processus de concertation. C'est sur ce que l'on appelle démocratie participative ou participation citoyenne, parfois ce sont uniquement des réunions d'échange sur un sujet précis. Le conseil d'arrondissement, c'est autre chose. Ce n'est pas une AG où chacun peut pousser la porte de l'amphi et venir s'exprimer. Ce ne sont pas ceux qui parlent le plus fort qui l'emportent. En tout cas, c'est ce que dit clairement le CGCT sur les interventions extérieures.

Le débat démocratique avec les habitants, ce n'est pas le lieu. Dans un conseil municipal il s'agit d'un débat démocratique entre les élus qui ont été désignés par les habitants. Ce sont les habitants du 13^e qui ont décidé de sa composition. Il est de ma responsabilité de veiller à ce qu'ils puissent travailler sereinement, dans le respect des droits de l'opposition évidemment, mais aussi à l'abri des pressions. Encore une fois, c'est la loi.

Concernant ce que vous mentionnez pour le 14^e arrondissement, on a fait les comparaisons avec les autres arrondissements : je vous informe que j'ai demandé à ce que l'on se rapproche de notre homologue du 14^e sur cette avancée démocratique. Il nous a été répondu que depuis que le directeur de cabinet est en poste, il ne se souvenait pas que cette ouverture au public ait déjà eu lieu. Il n'y en a pas eu récemment. Je vous inviterai également à davantage de circonspection dans les termes que vous employez, quand vous avancez que c'est dans l'amendement numéro 2 aux questions orales posées, l'exécutif répondrait ou pourrait répondre je vous cite toujours « de manière générale, imprécise ou purement communicationnelle. » Nous allons d'abord répondre à une question orale. Je m'interroge sur ce qui vous autorise à formuler cette appréciation. Sur le fond, je vous rappelle que vous êtes responsables des questions que vous posez. L'exécutif est responsable des réponses qu'il apporte. On peut ne pas être d'accord, mais vous ne ferez pas les questions et les réponses.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je ne vais pas être plus long. Je vais laisser la parole à Aïmane BASSIOUNI sur les amendements. Nous avons essayé, au fil des ans, de trouver un équilibre qui nous semblait être serein. C'est évidemment à partir de cela que nous travaillons, je pense, dans un bon esprit. Plusieurs élus de l'opposition m'en ont fait part. Je souhaite que l'on continue de la même manière dans un climat serein et dans un cadre conforme à la réglementation.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler que ce règlement a permis pendant 6 ans un fonctionnement respectueux des droits de tous les groupes de la majorité comme de l'opposition. Il garantit un cadre équilibré clair et relativement souple, permettant à chacun de s'exprimer dans de bonnes conditions tout en assurant le bon déroulement de nos travaux.

Les amendements déposés poursuivent des objectifs qui peuvent paraître louables, mais soit ils répondent à des préoccupations déjà satisfaites par le texte que l'on vous propose, soit ils introduisent des contraintes excessives avec quelques rigidités qui nous paraissent inutiles.

Je vais vous répondre un par un, sur chacun des amendements. Sur l'amendement 1 « Garantir un droit d'urgence démocratique », comme le maire l'a rappelé dans son propos, la condition indispensable à un examen réel, utile et serein des textes qui sont soumis aux élus est leur transmission en amont de la séance. C'est pourquoi le Code général des collectivités territoriales prévoit que la tenue d'une réunion doit être précédée de l'envoi d'un ordre du jour qui liste de manière exhaustive les sujets qui seront abordés. En ce sens, le règlement intérieur qui vous est proposé ne fait que reprendre cette disposition.

L'amendement proposé romprait avec ce principe fondamental de l'organisation du travail des assemblées, quelle que soit l'assemblée d'ailleurs. Il y a toujours un ordre du jour, en permettant l'inscription de textes jusqu'à l'ouverture de la séance, c'est-à-dire sans que les élus n'aient pu se concerter en amont, échanger à ce sujet, demander des informations complémentaires, solliciter l'administration pour avoir un avis réglementaire, demander aussi une expertise si le sujet est technique, etc.

La démocratie ne peut pas être de l'improvisation permanente, mais doit justement permettre un débat éclairé.

Pour l'amendement numéro 2 « Garantir une réplique utile et un suivi des réponses de l'exécutif », le maire est également revenu sur ce point. Autant les élus sont libres de poser les questions qu'ils souhaitent, dès lorsqu'elles se rapportent à un ou des sujets concernant l'arrondissement. Autant il revient à l'exécutif d'y répondre de la manière appropriée. On ne voit pas bien ce qui vous permet d'affirmer que ces réponses ne seraient pas a priori claires ou précises, vérifiables pour vous citer. Ce sont les mots utilisés. Il y a un procès d'intention auquel nous ne souscrivons naturellement pas.

Par ailleurs, le principe d'un règlement intérieur doit fixer les règles de procédures et non pas instaurer un contrôle subjectif sur le contenu des réponses.

Concernant l'amendement numéro 3 et notamment le fait d'ouvrir le conseil aux interventions du public, il porte donc sur l'ouverture du conseil et sur l'intervention du public. Comme le maire l'a évoqué, il y a une différence majeure entre nous dans l'appréciation de la nature et du rôle du conseiller d'arrondissement. Pour mémoire, le conseil rend compte par sa composition du choix des électeurs entre les différentes orientations qui lui ont été proposées durant la campagne électorale. Il est chargé de mettre en place le programme ayant recueilli la majorité absolue ou relative des suffrages. Le public, à savoir l'individu, aussi honorable soit-il, n'a évidemment pas la légitimité de l'ensemble du corps électoral qui a été ainsi appelé à s'exprimer.

S'il faut encourager la participation citoyenne, ce que nous faisons déjà beaucoup et ce que l'on va développer, le maire l'a rappelé : la confondre avec la démocratie représentative serait particulièrement néfaste et antidémocratique, même si nous comprenons la bonne intention. Il faut préserver la singularité de l'instance délibérative qui est la seule qui traduit la volonté de l'ensemble de la collectivité. Par ailleurs, comme je vous le disais, ce règlement est souple et permet déjà au maire du 13^e de suspendre la séance pour donner la parole au public. Le dispositif que nous vous avons présenté privilégie déjà l'ouverture, tout en garantissant un bon déroulement des débats.

L'amendement numéro 4 « Garantir la publicité réelle des débats par la captation et la retransmission » porte sur la publicité de nos débats et sur la captation vidéo. Il s'agit d'un vieux débat que l'on a déjà eu ici même. Ici, il n'y a pas d'opposition de principe sur la mesure, mais surtout un argument de réalité. C'est avec raison que vous mentionnez que plusieurs arrondissements possèdent déjà la captation vidéo. Vous avez cité les arrondissements. Nous nous sommes donc rapprochés d'eux pour avoir leur retour sur ce dispositif. Le 19^{ème} nous a indiqué qu'ils avaient en moyenne 4 à 5 connexions pour suivre en direct la séance du conseil d'arrondissement. Le 20^{ème} arrondissement a précisé qu'ils avaient systématiquement moins de 15 spectateurs. Encore ont-ils précisé qu'il s'agissait pour une part de collaborateurs du maire du 20^{ème} arrondissement qui pouvaient ainsi suivre la séance de leur domicile. Les 10^{ème}, 11^{ème} et 14^{ème} arrondissements ont signalé qu'ils étaient dans la même configuration, dans la même épure et que leur captation rencontrait le même « succès ».

Après plusieurs années d'expérimentation, et ce dans plusieurs arrondissements, le bilan est clair : cela ne fonctionne pas. Pour être complet, il faut aussi rappeler le coût de l'opération, parce que ce n'est pas gratuit. Le prix d'une captation/diffusion est connu, puisqu'il y a un marché de la ville de Paris à ce sujet. Le coût est de 2 000 euros par séance, soit pour une mandature qui devrait durer 7 ans et sur la base de 8 séances de conseil d'arrondissement par an, le coût total pourrait atteindre 112 000 euros.

Néanmoins, 112 000 euros pour une dizaine de spectateurs, dont une partie de collaborateurs, on nous accordera quand même que ce serait un peu cher payé pour un résultat qui ne satisfait en rien l'objectif poursuivi.

L'amendement 5 « Garantir des moyens effectifs transparents et utilisables pour les groupes d'opposition » porte sur l'article 27 qui est relatif aux moyens matériels accordés aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale. Il précise la mise à disposition d'un bureau équipé assorti de 2 réserves, que ce local ne serve pas de permanence électorale et qu'il n'accueille pas de réunions publiques, ceci en vertu du principe de neutralité de la mairie.

Pour ce qui est de la possibilité de tenir des réunions en lien avec l'exercice du mandat, c'est la réglementation de la ville de Paris qui s'applique. Elles sont de droit et notamment, des préaux d'écoles sont mis à disposition des élus pour ce faire. La direction générale des services pourra d'ailleurs vous renseigner, si vous le souhaitez. L'article 27 n'en dit pas davantage, car ce n'est pas au règlement intérieur de définir ce que doit être le travail de l'opposition ou des oppositions. Nous pensons que c'est très bien ainsi.

Pour l'amendement 6 « Sécuriser le droit d'amendement de vœux, de propositions des groupes », nous avons à ce sujet deux divergences de fond avec ce que vous proposez. D'abord, vous restreignez le droit d'amendement et de vœu aux seuls groupes. Vous indiquez en effet, nous vous citons « Chaque groupe politique dispose du droit de déposer des amendements, vœux. » Or, le règlement dans la version que l'on vous propose prévoit que ce droit peut être exercé par tous les élus, qu'ils soient inscrits ou non dans un groupe. Pour notre part, nous ne sommes pas favorables à cette limitation du droit des élus et de la démocratie représentative.

Ensuite, et vous le précisez explicitement dans l'objet de votre amendement, celui-ci a pour but d'empêcher que les amendements et vœux ne soient filtrés, pour reprendre le terme utilisé et votre expression. Comme le seul filtre qui est mentionné dans le règlement intérieur est que l'objet du texte doit intéresser directement l'arrondissement, c'est donc ce lien dont vous demandez la suppression même, si vous en défendez.

Là aussi, nous ne pouvons pas vous suivre car le Code général des collectivités territoriales qui s'impose à nous est très clair sur cette question : le conseil municipal est en effet chargé de régler les affaires de la commune, article L2121-29. Le même article précise dans son 4^{ème} alinéa qu'il peut émettre des vœux sur tous les sujets d'intérêt local.

Puisqu'il s'agit d'une disposition légale que le règlement intérieur de notre conseil ne peut évidemment amender, nous ne devrions pas avoir à voter cette proposition.

Est-ce que vous retirez cet amendement ? Non.

Dans la négative, ce sera donc un avis défavorable.

L'amendement 7, à notre sens, soulève d'abord un problème de compétences. Ainsi que vous le notez dans votre exposé des motifs, ce sont les projets de délibération de la ville qui peuvent être transmis en retard et/ou de manière partielle. Le maire a d'ailleurs évoqué cette situation dans ses propos liminaires. Or, il ne revient pas au règlement intérieur de tel ou tel arrondissement de modifier le fonctionnement du conseil de Paris.

Ce problème est réel, nous en avons conscience. Nous avons vu qu'il a conduit à décaler le calendrier des séances du conseil d'arrondissement lors de la dernière mandature. Il doit donc être posé au niveau du conseil de Paris.

Par ailleurs, vous demandez à ce que les projets de délibération soient transmis aux élus dès réception par la mairie d'arrondissement, c'est-à-dire sans attendre l'arrêt de l'ordre du jour du conseil par le maire, outre le fait que la direction générale des services reçoit l'essentiel des projets dans les 48 heures qui précèdent la publication de l'ordre du jour. C'est-à-dire que même si une suite positive était réservée à votre démarche, les élus et notre fonctionnement collectif n'y gagneraient donc pas grand-chose. Vous comprendrez aisément que cela n'aurait aucun sens de transmettre un texte dont le maire n'a pas décidé s'il sera inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire présenté effectivement à l'examen des élus dans ce conseil.

Enfin, vous demandez à ce que les votes, les explications de vote et les positions exprimées en séance figurent dans le compte-rendu ou le procès-verbal du conseil. C'est déjà le cas.

Au regard de ce qui précède, c'est un avis défavorable pour cet amendement.

Enfin, le dernier amendement porte sur le suivi des vœux et traduit selon nous une confusion entre la nature des différents textes soumis au vote des élus, alors qu'une délibération est un acte réglementaire qui constitue une décision de la collectivité et qui doit donc être suivie d'un effet, le vœu, l'intitulé lui-même le dit suffisamment : c'est une simple déclaration d'intention politique non contraignante. Le fait que notre conseil adopte par exemple un vœu demandant à l'État de créer x postes d'enseignants dans l'arrondissement ou de renforcer les effectifs des personnels infirmières et infirmiers dans les hôpitaux du

13e n'oblige nullement l'État à s'exécuter. Dès lors, tenir un tableau de suivi des vœux est un contresens sur ce qu'est l'essence même d'un vœu.
J'en ai terminé.

M. LE MAIRE : Nous étions arrivés à un équilibre qui nous semblait être très ouvert. Cependant, en comparant les temps d'intervention dans les autres arrondissements, l'organisation des débats, etc., nous avons plutôt un règlement intérieur ouvert. Nous souhaitons clairement en rester là. Nous avons entendu vos demandes, mais nous ne souhaitons pas y donner suite pour les raisons que nous avons évoquées.

Jean-Noël AQUA : Notre groupe sera en NPPV sur ces amendements. C'est dommage, car il y a de vrais sujets qui sont posés par vos amendements, dont certains sur lesquels on pourrait avoir de longs débats. La captation vidéo a souvent d'autres utilisations sur les réseaux sociaux ou autres. Ceci est largement utilisé par tout le monde, notamment en conseil de Paris. Il pourrait y avoir des débats sur certains sujets. En revanche, nous les avons reçus aujourd'hui. Instruire les débats entre nous, avoir les éléments, etc., en quatrième vitesse nous semble être compliqué. Même s'il y en a certains sur lesquels nous ne serions pas d'accord, nous pourrions en approuver d'autres. C'est un débat en quatrième vitesse, mais un règlement intérieur est trop important pour être fait aussi vite.

On suggère d'avoir une clause de revoyure dans un an sur certains points, que cela puisse être fait par vœu ou autre. Notre fonctionnement est relativement ouvert, je pense que vous pourrez le constater dans l'année à venir. Cela permettra peut-être d'éclairer certaines de vos demandes. Je pense qu'il serait judicieux d'avoir une clause de revoyure sur le sujet.

En l'état, nous serons NPPV pour tous les amendements.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais soumettre l'ensemble de ces amendements au vote du conseil d'arrondissement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202611 Avis sur l'exécution du Compte de gestion de l'État spécial du 13e arrondissement de l'exercice 2025.

M. LE MAIRE : Nous passons au premier avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial. Nous allons ensuite formellement désigner un président de séance, puis passer à l'adoption du compte administratif. Je sortirai de la salle.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Il nous a été demandé de donner notre avis sur l'exécution du compte de gestion, qui est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Nous sommes l'ordonnateur, le comptable est la trésorerie, plus exactement la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris qui nous donne les comptes arrêtés à fin 2025. C'est un préalable à l'adoption du compte administratif que nous adopterons dans une délibération suivante. Il est à noter que sur cette année, sur la section d'investissement, les dotations perçues au titre de l'exercice 2025 s'élevaient à 441 200 euros et à 17 329 503 euros pour la section de fonctionnement.

Les dépenses exécutées au titre de ces exercices en investissement se sont élevées à 433 246,72 euros. Pour la section de fonctionnement, il s'agit de 17 535 033,67 euros. En résultat, nous avons un report de dotation qui est le résultat de clôture 2025 avec 162 856,62 euros en investissement et 1 252 908,82 euros en fonctionnement.

L'état spécial d'arrondissement est le budget qui nous est alloué en investissement et en fonctionnement, qui permet d'investir dans les équipements municipaux, toutes délégations confondues. Le fonctionnement permet, comme son nom l'indique, de faire fonctionner. Il s'agit par exemple de payer les factures d'énergie, ainsi qu'un certain nombre de factures nécessitant du budget de fonctionnement.

Il nous est demandé de donner un avis sur ce compte de gestion qui nous est remis par le trésorier public. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de procéder au vote. Je ne prendrai bien évidemment pas part au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 35 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 2 (MMES BOTTOU ET MALEK AHMADI)

NPPV : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13202612 Élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif

M. LE MAIRE : Nous allons désigner un président pour l'examen et le vote du compte administratif. Je vous propose logiquement la candidature d'Aïmane BASSIOUNI.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

POUR : 42 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202613 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13e arrondissement pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire quitte la salle.

Aïmane BASSIOUNI : Nous avons donné notre avis sur le compte de gestion du trésorier public. Nous pouvons désormais adopter le compte administratif de l'état spécial du 13e. Ce compte administratif vise à retracer l'exécution effective des dépenses, à savoir des crédits qui ont été mandatés et réellement payés. Les crédits consommés à l'issue de la gestion seront reportés de plein droit et réinscrits au budget modificatif pour l'exercice suivant.

Ce compte administratif permet de constater que pour la section de fonctionnement sur un montant total de crédits ouverts de 19 384 054,83 euros, les dépenses mandatées s'élevaient à 17 968 280,39 euros. Ce qui signifie que si l'on fait bien le calcul, les crédits à reporter sont de 1 415 765,44 euros. Ces crédits à reporter sont répartis dans différents domaines d'activité, comme je vous l'avais indiqué précédemment. Vous les avez sur la délibération.

En ce qui concerne la section d'investissement pour un montant total de crédits ouverts de 596 103,34 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 433 246,72 euros. Les crédits à reporter sont de 162 856,62 euros.

Voilà pour le compte administratif.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre à vos votes la délibération.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur le Maire revient en séance.

POUR : 34 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 2 (MMES BOTTOU ET MALEK AHMADI)

NPPV : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13202614 Autorisation donnée au Maire du 13^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie à titre gratuit avec des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général

M. LE MAIRE : Nous en venons à la délibération 14. Florent GAUTIER la rapportera. Il s'agit de donner des autorisations, déléguées par moi-même, de signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie à titre gratuit avec des associations à but non lucratif. Il s'agit quasiment de l'intégralité des accueils que nous faisons ici.

Florent GAUTIER : Merci, Monsieur le Maire. Les deux délibérations suivantes 14 et 15 portent sur les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie du 13^e arrondissement. Elles s'inscrivent dans les dispositions habituelles de début de mandature, permettant de donner au maire les autorisations nécessaires à la mise à disposition des salles municipales.

La première concerne les mises à disposition gratuite accordées aux associations à but non lucratif concourant à l'intérêt général dans le cadre fixé par les délibérations parisiennes de 2018. La seconde concerne les utilisateurs ne relevant pas de ces critères de gratuité. L'objectif est de permettre à la mairie d'arrondissement de mettre ces locaux à disposition dans un cadre sécurisé et transparent, tout en garantissant la réactivité nécessaire dans le traitement des demandes.

Ces délibérations autorisent le maire du 13^e arrondissement à signer directement les conventions correspondantes sans qu'il soit nécessaire de revenir devant le conseil pour chaque demande individuelle. Vous trouverez les salles concernées, les règles applicables ainsi que le modèle de convention. Une communication annuelle sera présentée devant le conseil d'arrondissement afin d'assurer un suivi de ces mises à disposition accordées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Madame LAVILLE ?

Nathalie LAVILLE : Merci, c'est pour une rapide explication de vote. Nous allons nous abstenir sur les quatre projets suivants. La transparence est l'oxygène de la démocratie. Aujourd'hui, on dispose d'outils numériques qui nous permettent d'être extrêmement réactifs. En l'occurrence, il pourrait être tout à fait envisagé de consulter les élus du conseil d'arrondissement pour qu'ils donnent leur avis. Charge à eux de répondre ou pas.

Il nous semble que cela devrait rester sous le contrôle du conseil d'arrondissement, raison pour laquelle nous allons nous abstenir. Merci.

M. LE MAIRE : J'entends, mais ce serait très inopérant, car il y a plusieurs manifestations par soir, dans les salles qui sont ici. Cela va des conseils de quartiers aux réunions d'associations, quasi intégralement des mises à disposition gratuites, car c'est pour des associations du 13^e. Le critère principal est d'ailleurs la localisation des associations. C'est par là que nous formalisons l'accueil. Il y a parfois des choses plus

transversales, mais c'est généralement parce que c'est demandé par des habitants du 13^e que nous y donnons suite. Après, cela peut être plein de choses : universitaire, autres, etc. Les mises à disposition sont quasiment toutes gratuites, ce que je regrette d'ailleurs, car cela aurait pu faire rentrer un peu d'argent dans les caisses. Lorsque des privés, y compris de grosses associations ayant des moyens, viennent nous voir, généralement les salles sont prises et nous ne pouvons donner suite. Nous donnons évidemment la priorité aux manifestations que nous organisons nous-mêmes.

Je sou mets cette délibération à vos suffrages.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202615 Autorisation donnée au Maire du 13^e arrondissement pour signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie pour les utilisateurs ne répondant pas aux critères d'attribution gratuite définis par la délibération 2018 DDCT 82

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202616 Autorisation donnée au Maire du 13^e arrondissement pour signer des conventions de mise à disposition des espaces de la mairie dans le cadre de tournage de longs et courts métrages

M. LE MAIRE : Cette délibération porte le même sujet, spécifiquement sur les tournages. Alexandre COURBAN la rapporte.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cela fait 14 ans maintenant que la mairie du 13^e arrondissement autorise des équipes de tournage à venir tourner dans ces locaux. C'est le cas par exemple de l'émission de télévision « Au bout de l'enquête », présentée par Marie DRUCKER, qui est consacrée aux affaires gelées, comme le disent nos amis québécois pour parler des cold case.

Ce tournage rapport à la mairie environ 2000 euros pour deux jours de tournage et il y a plusieurs sessions dans l'année. 75% des sommes recettées viennent abonder la dotation d'animation locale de l'état spécial l'année suivante, ce qui n'est pas négligeable. Il s'agit de cette autorisation que nous souhaitons vous donner pour que vous puissiez signer des conventions d'autorisation de tournage, de mise à disposition de la mairie dans le cadre de tournages pour différentes émissions.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose de procéder au vote, en l'absence d'autres demandes d'intervention.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202617 Autorisation donnée au Maire du 13e arrondissement pour signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 13e

M. LE MAIRE : Je redonne la parole à Florent GAUTIER. Cette fois-ci, il s'agit de la MVAC, la Maison des associations.

Florent GAUTIER : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à autoriser le maire du 13e arrondissement à signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 13e arrondissement. Elle permet de simplifier les démarches en évitant qu'une nouvelle délibération soit nécessaire pour chaque convention de domiciliation à la MVAC. L'ensemble de ces nouvelles associations domiciliées sont communiquées régulièrement via la newsletter de la MVAC.

M. LE MAIRE : C'est le même système, je n'en signe moi-même aucune, même s'il y a formellement une délégation de signature qui m'est faite. Je délègue à la Direction des services. Ils nous font évidemment un point mensuel sur toutes les nouvelles domiciliations, pour aller plus vite et être plus opérationnels. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202618 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 23, Villa d'Este dans le secteur du Jardin de la dalle d'Ivry, Paris 13e - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Des Tours au Jardin ».

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Mathis GROSSNICKEL sur la délibération 18. Il s'agit des mises à disposition à titre gratuit de terrains pour des jardins partagés. Nous sommes également dans l'obligation de renouveler toutes les conventions en cours.

Mathis GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose de présenter les deux délibérations d'un coup, puisqu'elles portent sur un objet similaire.

Cette délibération 18 vise à mettre à disposition à titre gratuit un terrain à usage des jardins privés pour l'association Des Tours au Jardin situé 23, Villa d'Este dans le jardin de la dalle d'Ivry. Pour rappel, la signature de telles conventions est soumise à la signature par l'association d'une charte main verte qui vise à encadrer les pratiques dans les jardins. Cette association a sollicité pour la première fois la mise à disposition de la parcelle en 2018. Elle a également d'autres projets pour l'avenir. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 42 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202619 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square René Le Gall, au 5 rue Émile Deslandres (13e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Jardin d'Abel ».

Mathis GROSSNICKEL : Cette délibération concerne l'association Le Jardin d'Abel, qui demande une mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé au Square René Le Gall. Il s'agit d'un jardin partagé. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 42 (DONT 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DFPE 154 Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10e) pour ses 20 établissements.

M. LE MAIRE : Nous avons très peu de projets de délibérations pour avis. Pour les nouveaux, ne vous réjouissez pas trop vite, parce que ce sera différent pour les prochains conseils. Il y aura quelques pages de délibérations par avis. En l'occurrence, nous n'avons que trois lignes. Je laisse la parole à Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE.

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : Cette délibération soumise pour avis concerne 20 établissements accueillant la petite enfance dans tout Paris, ce qui correspond à 704 places dans Paris. Dans le 13e, nous sommes concernés par 4 établissements que sont Bout'chou 2 Passage Charvin, Bout'chou 3 rue de la Santé, D'ici et d'ailleurs avenue Claude Regaud et Une ronde autour du monde, place Farhat-Hached. Cela correspond à un forfait de 8 000,81 euros par enfant, très précisément. Cette subvention est sensiblement similaire à celle de l'année dernière. Merci.

M. LE MAIRE : Avec un établissement notamment qui travaille en horaires décalés, ce qui est très pratique pour un certain nombre de familles, notamment pour les infirmières, policiers et autres.
Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Marion BOTTOU : Je suis favorable à ce que l'on puisse donner des subventions à ces crèches. En revanche, j'ai remarqué que dans la convention, il est question d'un objectif d'optimisation du taux d'occupation. Cependant, je déplore l'absence d'objectifs au niveau de la qualité de l'accueil et surtout sur le contrôle des personnes qui travaillent dans ces crèches. J'ignore si un rôle pour la PMI de contrôle devrait être exigé.

Raphaël QNOUCH : Nous n'allons pas voter contre cette délibération, car elle concerne tout de même des établissements d'accueil de jeunes enfants, de places en crèches indispensables aux familles parisiennes.

Il y a également des sujets de travaux de mise aux normes nécessaires à la sécurité des enfants et du personnel.

Cependant, nous voudrions poser 3 questions politiques qui nous posent problème. La première concerne la concentration. Nous avons un groupe composé de 20 établissements. Vous parliez effectivement de 704 places. Le montant de la subvention est colossal, à hauteur de 5,7 millions d'euros. France Horizon est un opérateur majeur, mais cela nous pose quand même la question de la dépendance de la ville à de grands gestionnaires associatifs plutôt qu'au développement d'un véritable service public municipal de la petite enfance. Cela doit être objectif.

Je découvre ces aspects, mais il y a également un avis alerte financier. Apparemment, lorsqu'un organisme reçoit des sommes aussi importantes, ceci amène peut-être à s'interroger sur ce que signifie cette alerte. Concernant les conditions d'accueil et de travail, le dossier parle d'optimisation des taux d'occupation et de fréquentation. Mais formulé ainsi, c'est une simple exigence de bonne gestion avec toutefois un contexte national sur les alertes par rapport à la petite enfance. Vous le savez, il faut refuser que l'optimisation devienne une pression sur les équipes. Il existe également une logique de remplissage au détriment de la qualité.

Il s'agit d'alertes que nous émettons. Les dérives du secteur sont très documentées, vous les connaissez. Il ne me semble pas que France Horizon soit concerné par ce genre de signalement. Effectivement, il n'y a pas de procès d'intention là-dessus. Maintenant se pose la question de la gouvernance. Il faut selon nous encourager davantage le service municipal de la petite enfance, travailler un peu plus aussi ce contrôle citoyen et parental. Je pense aussi que nous pouvons exiger plus de transparence sur la place des parents, sur les salariés, sur la situation des salariés également au sein de ces structures de petite enfance qui sont bien souvent dans des situations d'épuisement professionnel et de précarité accrue. Quels suivis aurions-nous sur la ville et sur le conseil du 13^e arrondissement par rapport à cette situation ?

Nous serons plutôt sur une abstention par rapport à ce sujet. Il ne s'agit pas d'attaquer France Horizon de manière frontale, car nous n'avons pas quelque chose à leur reprocher en particulier, mais c'est tout de même dans une logique de la petite enfance qui de notre point de vue, ne va pas dans le sens que nous souhaitons.

M. LE MAIRE : Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE pour vous répondre. Je dirai ensuite quelques mots.

Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE : Concernant l'avis d'alerte, le budget total de l'association s'élève à 59 millions d'euros. C'est évidemment un sujet qui préoccupe les services. Pour autant, la délibération est soumise pour avis aujourd'hui : c'est qu'il n'y a pas de sujet majeur sur la question du budget de cette association.

Concernant l'optimisation, en ce qui concerne un lieu d'accueil de la petite enfance qui est à horaires décalés, le sujet qui se pose est celui de l'optimisation, dans le sens où une grande partie des enfants ne font pas d'accueil de journées complètes de 8 heures à 19 heures. Il s'agit de savoir comment, en lien avec les familles, on permet d'avoir le plus de places ouvertes et en même temps, de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Concernant la gestion des RH, il n'y a pas de sujet particulier à ce stade, à ma connaissance. Toutefois, j'y prêterais attention.

Sur la partie contrôle, et c'est d'ailleurs l'un des sujets de cette délibération, la PMI fait bien des contrôles dans tous les lieux d'accueil de la petite enfance. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des travaux

d'investissement pour une mise aux normes suite à un rapport de la PMI. Les contrôles sont donc bien effectués.

Les crèches associatives qui travaillent ainsi avec la ville de Paris et qui sont subventionnées participent aux commissions d'attribution des places en crèche. Nous sommes dans un vrai travail partenariat et pas dans une subvention qui serait saupoudrée.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas grand-chose à rajouter, Bérangère vous ayant répondu très clairement sur les différents points. Sachez qu'il faut distinguer deux pôles : le pôle service public, qu'il soit assuré par la ville de Paris ou par délégation à des structures que nous avons beaucoup fait glisser du tout privé à l'associatif. Nous avons tout de même beaucoup changé notre mode d'attribution, etc., pour viser le secteur associatif. Sans quoi d'ailleurs nous aurions beaucoup de difficultés à ouvrir autant de places en crèche que nous en avons, avec un secteur en crise. Je vous rejoins totalement à ce sujet.

Nous avons pour objectif d'ouvrir dans le 13^e un second lieu de formation, puisque l'un des lycées professionnels du 13^e forme aux métiers de la petite enfance. Il s'agirait en l'occurrence d'un lieu porté par la municipalité. Nous rencontrons cependant des difficultés de recrutement, comme pour tous les autres métiers d'aide à la personne. Cette difficulté n'épargne ni le privé ni le public.

Sur la partie service public délégué, je suis assez serein parce que les contrôles sont vraiment importants. Ils travaillent de manière collective avec nous, ils sont présents aux commissions d'attribution. Il y a donc un suivi non pas quotidien, mais en tout cas très régulier de toutes ces structures. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir de problèmes, mais comme il peut y en avoir aussi dans la partie ville de Paris. Le taux d'encadrement, les process, la formation continue sur le secteur petite enfance fait que nous avons tout de même moins d'inquiétudes que sur d'autres secteurs dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais soumettre cette délibération aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DON 3 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 25 Fonds Vert - Convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'ouverture au public d'un tronçon de la Petite Ceinture du 13^e entre la rue de Patay et la gare Masséna (13^e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 25 avec le Fonds Vert. Mathis GROSSNICKEL, vous avez la parole.

Mathis GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire. La délibération qui nous est soumise porte sur une convention signée entre la ville de Paris et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'ouverture notamment d'un nouveau tronçon de la Petite Ceinture au public. Ce tronçon se situe entre la rue de Patay et la gare Masséna, qui devrait ouvrir en juillet. Comme vous le savez, la réouverture de la Petite Ceinture est un grand projet de la mandature. C'est aussi une occasion absolument unique d'ajouter de la nature en ville. C'est aujourd'hui une priorité pour le bien-être des Parisiens, pour adaptation au réchauffement climatique et pour la biodiversité. La convention que nous avons ici est signée avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, chargée par l'État de traiter et d'instruire les demandes de Fonds vert, qui est le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. À ce titre, il y a une subvention de 335 306 euros qui permettra de financer le projet, dont le montant total est évalué à 969 005 euros, soit environ 1/3 des coûts du projet qui sont couverts par cette subvention.

Les travaux portent notamment sur l'implantation d'arbres, de tranchées, d'espaces verts. C'est un projet important. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir adopter cette proposition de résolution qui nous est soumise pour avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame LAVILLE ?

Nathalie LAVILLE : Merci. Évidemment, nous allons voter pour cette délibération visant à trouver de l'argent pour financer un projet qui va verdir un quartier, qui s'est malheureusement beaucoup densifié ces dernières années. Si ce projet est évidemment très intéressant, pour autant, il ne viendra pas compenser ce qui a été fait ou ce qui va être fait sur cette ZAC Rive Gauche, parce que cela ne représente qu'une petite goutte verte dans un quartier qui a vu une forêt d'immeubles sortir de terre ces dernières années.

Nous avons 5 000 m² qui seront reconvertis en cheminements verts, ce qui est très bien. Cependant, il faudrait faire beaucoup plus. Je rappelle que le 13e ne propose que 2,3 m² d'espaces verts par habitant, contre 10 m² recommandés par l'OMS et quand Paris, en fonction des comptabilités, propose seulement 3 à 5 m². Le 13e est tout de même un mauvais élève à ce sujet.

Cependant, nous allons dans le bon sens et nous allons voter pour.

M. LE MAIRE : évidemment, quand on compte ou non les bois, les chiffres sont différents. En termes de jardins de proximité, nous sommes très bien placés. Monsieur AQUA ?

Jean-Noël AQUA : Dans la comptabilité, le 13e est plutôt bien placé quand tu enlèves les bois dans les arrondissements. Ceci est grâce à l'investissement que nous avons eu, avec toute une partie de végétalisation que nous avons portée depuis des années. Des chiffres de l'APUR datent de 3 ou 4 mois, montrant que le 13e n'a pas à rougir sur cette question du verdissement.

Néanmoins, le fait d'utiliser une partie de la Petite Ceinture pour rajouter des emprises vertes est important. Nous savons combien le réchauffement climatique est un sujet et combien la qualité de vie est liée précisément à la présence d'endroits, qu'ils soient boisés ou verts. Combien dans les arrondissements les plus cotés, une attention particulière de la part des populations aisées a été portée sur ce sujet ?

Je suis plutôt très fier de tout ce que nous avons pu faire pour verdir le 13e.

Ceci dit, nous nous abstiendrons sur cette délibération, non pas sur le principe du verdissement qui est absolument nécessaire, mais sur un autre sujet. Tous les sujets sont liés, mais notamment le sujet de l'environnement est lié à celui des transports.

Nous portons un sujet sur l'utilisation de tronçons, avec l'idée de la Petite Ceinture, pour des raisons ferrées. Évidemment, nous n'avons pas pour projet de rendre la Petite Ceinture absolument ferrée sur toute sa totalité, mais seulement d'utiliser certains tronçons pénétrant dans la capitale pour aider aux mobilités.

Il y a beaucoup de vents contraires à cela, notamment le premier étant que la SNCF saborde son fret, etc. Il n'y a aucune volonté, derrière. Cela pourrait également poser une question politique.

Néanmoins, nous avons toujours insisté sur la réversibilité de tous les aménagements, puisque la SNCF a son temps long et nous avons aussi le nôtre. Nous ne lâcherons pas sur ce sujet. Nous sommes très sensibles à ce que tous les aménagements de la Petite Ceinture puissent être réversibles, afin de laisser ouverte une potentialité sur certains tronçons afin de développer un fret écologique.

Nous nous abstiendrons, dans l'attente de questionnements que nous avons posés au niveau parisien.

M. LE MAIRE : Merci. Mathis GROSSNICKEL ? Je dirais ensuite quelques mots.

Mathis GROSSNICKEL : Je me permets juste de vous répondre rapidement. Je pense qu'il s'agit plus que d'une goutte d'eau verte dans l'arrondissement : on parle tout de même de 5 150 m². Certes, ce n'est pas encore assez, mais nous faisons le maximum. Il y a d'ailleurs d'autres tronçons qui ouvriront. Chaque espace vert que l'on peut reconquérir doit être reconquis.

Le 13e arrondissement est très bien doté en espaces verts, avec un bon maillage sur le territoire si nous retirons les bois.

Nathalie LAVILLE : Non, il est question de 2,3 m² par habitant quand l'OMS recommande 10 m².

Mathis GROSSNICKEL : Parce qu'effectivement, le 13e arrondissement est très dense. Si nous rapportons à la surface, c'est différent. Nous allons cependant continuer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il s'agit du premier tronçon qui est en travaux, deux autres suivront derrière. Cela fera un très beau cheminement. L'idée sera de relier tout cela, y compris de le relier côté place de Rungis et je l'espère aussi au 12^e arrondissement dans un second temps. Ce lien, qui sera plus difficile à réaliser, me semble être tout aussi essentiel. En tout cas, nous y travaillons dès maintenant. Il s'agit en l'occurrence simplement de recueillir une subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes d'intervention ?

Martine OLLIE : Nous allons voter pour, s'agissant d'un beau projet, surtout s'il pouvait aller jusqu'à la place Rungis. La zone verte côté Poterne des Peupliers place Rungis n'est pas une réussite. Les gens sont un peu déçus, il n'y a pas énormément d'arbres, etc.

Nous allons cependant voter favorablement, pour que cela puisse aller plus loin. Dans le 12^{ème}, c'est notamment très abouti.

Je voulais faire une remarque d'ordre générale, puisque nous parlons de verdissement. Il est judicieux d'avoir de grands espaces très localisés. Cependant, il y a eu beaucoup de verdissements dans l'arrondissement, mais pas forcément avec des arbres. Peut-être que certains sous-sols ne permettent pas la plantation de types d'arbres, mais des études pourraient tout de même être faites avec des urbanistes spécialistes, car il y a certains arbres qui peuvent s'implanter davantage dans des terrains humides, etc. Il existe des solutions. Il ne faut pas oublier que les arbres plantés dans les rues rafraîchissent aussi les appartements. Je pense que c'est beaucoup plus utile pour le rafraîchissement global que d'avoir de jolis petits bosquets qui demandent beaucoup d'entretien, mais qui ne rafraîchissent pas vraiment.

M. LE MAIRE : Merci pour votre vote favorable. De mémoire, le 13^e était le deuxième arrondissement sur le nombre d'arbres plantés dans les rues. Je crois qu'il est passé premier dans le classement.

Je vous propose de procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 5 PC (MMES GAUTHERON, KARAOUN-GOUZOU, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

M. LE MAIRE : Nous passons au DPMP 4, rapporté par Stéphane FERRIER. Ceci a trait à la prévention. Il s'agit de subventions et de conventions pour des structures portant le dispositif Ville Vie Vacances.

Stéphane FERRIER : Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme partenarial piloté par la ville de Paris et par l'État, qui s'adresse à de jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui n'ont pas la chance de partir en vacances. Ce dispositif offre à ces jeunes la possibilité de bénéficier d'activités de proximité à dimension

culturelle, civique, sportive et de loisirs, ainsi que d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

En 2025, la contribution de la mairie au titre du dispositif Ville Vie Vacances a permis de financer ainsi 153 projets à destination d'environ 15 000 jeunes Parisiens. En 2026, ce sont 260 projets qui ont été présentés par les porteurs pour 164 retenus et un montant total de 318 000 euros. Les projets retenus, détaillés en annexe de la délibération, témoignent d'une grande diversité dans les supports d'animation, théâtre, ateliers d'écriture, danse, art urbain, art plastique, activités sportives ou scientifiques, multimédia, etc. Je précise que sur les 112 structures partenaires, il y en a 10 qui concernent le 13e arrondissement.

Je vous remercie pour votre soutien à cette démarche.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

Christophe PRUDHOMME : Monsieur le Maire, chers collègues, sur cette délibération, nous allons bien sûr voter pour, puisque l'objectif est important pour les jeunes Parisiens. Cependant, la manière dont cette délibération est rédigée nous pose problème. Nous pensons qu'il y a un certain nombre de maladresses dans la rédaction. Il est vrai qu'historiquement, nous rattachons ce dispositif à la DPMP, police municipale prévention. Cependant, quand on regarde la présentation sur le site de la ville de Paris de Ville Vie Vacances, il s'agit bien de proposer des vacances à des jeunes, bien sûr à des jeunes de quartiers populaires. Mais assimiler quartiers populaires à la délinquance et aux rixes tel que c'est formulé dans le texte de l'exposé des motifs de ce projet de délibération nous semble être aujourd'hui complètement inapproprié. Cela peut renforcer ce sentiment de stigmatisation des jeunes, des attitudes négatives de la part des jeunes vis-à-vis de l'institutionnel.

Je suis très sensible à ces questions. Je viens de la Seine-Saint-Denis et sur ce problème du respect et de la non-stigmatisation, les jeunes attendent autre chose que ce qu'on leur propose aujourd'hui. Je sais que ce n'est pas la volonté, mais je pense qu'il faut être particulièrement vigilant quand on expose les motifs de ce type de délibération pour éviter une mauvaise interprétation quand cela peut être lu par des jeunes, en particulier, qui avant tout profitent de vacances. Bien sûr, quand on encadre des jeunes, il y a toujours l'aspect prévention. C'est évident. Mais il ne faut pas l'écrire ainsi.

M. LE MAIRE : Monsieur FERRIER ?

Stéphane FERRIER : Je peux évidemment partager votre préoccupation sur cette approche. C'est surtout que nous sommes reliés à des quartiers politiques de la ville et donc à des mécanismes qui nous permettent de subventionner ces dispositifs. Je vous avoue que je me suis plus attaché au fond, qui est de permettre à ces associations de mener un maximum de projets pour les jeunes gens et qu'ils soient rattachés à la délégation de jeunesse serait judicieux. Le tout serait que l'on puisse leur permettre d'agir.

Marion BOTTOU : Sur cette partie, toujours dans les documents, on voit les conventions des associations. Parfois, on voit que le BAFA est réclamé. Cela signifie qu'il y a eu un contrôle du casier judiciaire, ce qui est bien. Mais d'année en année, quand les postes sont renouvelés, les contrôles ne sont plus faits. Je trouve qu'il serait normal que ces associations garantissent que les intervenants auprès des jeunes aient leur BAFA et que leur casier judiciaire ait été contrôlé, qu'ils ne soient pas fichés au FIJAISV, le fichier des violences sexuelles. L'objectif étant d'être certains que l'on ne subventionne pas une association où il pourrait y avoir de mauvais comportements et des enfants qui en subiront les conséquences.

M. LE MAIRE : Merci, nous vérifierons si le contrôle est refait annuellement. Je pense que c'est le cas. Je faisais suite à la réponse précédente. Je dirais qu'historiquement, c'était toute la création de la prévention. Nous connaissons l'histoire, l'ancien maire de Grenoble avait porté cela, de mémoire. Ceci a toujours été rattaché à la DPMP. Nous nous posons nous-mêmes la question de savoir si la direction de la ville de

Paris change. Nous avons eu le débat sur la présentation ce soir. Ne devrions-nous pas raccrocher tout cela au secteur jeunesse, parce que les façons de procéder ont évolué ? J'entends cependant la remarque. Nous allons faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 41 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : M. GUILLOU

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION ORALE

Q13202601 Question orale relative aux expulsions locatives dans le 13e arrondissement : quelle politique municipale, présentée par Raphaël QNOUCH et les élu-e-s du groupe LFI-NPP du 13

M. LE MAIRE : Nous avons une grande série de questions orales, de vœux. Nous allons tenter d'être succincts. Nous avons voté un règlement intérieur qui nous permet de largement nous exprimer. Faisons attention à ne pas démultiplier les vœux et les questions. Il existe beaucoup de façons de pouvoir dialoguer peut-être plus directement. Certains tout à l'heure faisaient état des réseaux sociaux. Nous pouvons échanger sur un certain nombre de sujets sans forcément que cela vienne en conseil d'arrondissement. Je vous laisse la parole pour la première question orale. Monsieur QNOUCH ?

Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous souhaitons vous interroger sur un sujet important dans notre arrondissement, comme ailleurs, mais qui a une implication et des conséquences sur les familles, sur les enfants, sur la scolarisation, sur la dignité humaine tout simplement : c'est la question des expulsions locatives.

L'idée était venue d'une interpellation que nous avons eue en tant qu'élus au niveau de la Villa d'Este avec deux expulsions locatives qui nous amènent à nous interroger à ce sujet.

Nous avons une famille qui a été expulsée sur la base d'une dette locative très largement contestable, liée à des dysfonctionnements de facturation de l'eau dans cet immeuble, dysfonctionnements connus de plusieurs habitants par ailleurs. Cette dette a ensuite été annulée par la commission de surendettement. Mais entre-temps, la machine administrative ne s'est pas arrêtée et comme souvent, personne n'arrive au secours des habitants. Cette famille s'est retrouvée expulsée de manière effective, indûment, de manière injustifiée, selon les éléments de dossier que nous avons pu recueillir.

Nous voulons savoir très concrètement où est l'accompagnement confié pour permettre à cette famille d'accéder rapidement à un relogement social stable, digne et adapté dans le 13e ou le 14^{ème} arrondissement. Monsieur le Maire, vous connaissez le dossier, je vous avais interpellé à ce sujet ainsi que vos services. Cette famille est notamment composée d'un jeune qui est scolarisé, qui passe son Bac cette année de première.

Dans le même immeuble, nous avons une autre situation tout aussi absurde, mais au moins aussi inquiétante d'une locataire âgée qui aurait été déclarée décédée par malveillance. Elle s'est donc retrouvée privée de ses droits, notamment de son APL, de sa pension, ce qui mécaniquement a conduit à des impayés. La situation aurait pu être régularisée et la dette annulée, mais la procédure d'expulsion malgré tout a été engagée.

Nous atteignons un point kafkaïen, mais si vous relate ces événements, c'est parce qu'ils ne sont malheureusement pas isolés dans notre arrondissement. Une personne administrativement déclarée décédée, les droits sont coupés, ce qui crée une dette et on envisage de l'expulser pour cette dette. À quel moment considère-t-on qu'il s'agit d'une procédure normale ? Parce que la violence que cela représente est inouïe pour les personnes qui subissent ce genre de situation.

Cela pose également la question de la pratique de certains bailleurs. Nous posons clairement la question : quel est le but d'agir ainsi ? Je ne veux pas là aussi être dans un procès d'intentions, mais est-ce que l'idée serait aussi de ne pas se débarrasser de ces anciens locataires qui sont là depuis très longtemps, qui ont des loyers qui ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui rentrent dans le parc du bailleur actuel ? C'est une question qui mérite d'être posée.

Au-delà de la question individuelle, la question est naturellement politique. Dans une ville où le logement est devenu inaccessible, dans notre arrondissement où les demandes de logement social explosent, dans un contexte où une expulsion peut entraîner déscolarisation, rupture de soins, perte d'emploi, précarisation et traumatisme familial, la mairie ne peut pas se contenter d'être spectatrice. Je pense que les arguments qui m'ont été donnés correspondaient en quelque sorte aux arguments du bailleur, mais la réalité de la situation est qu'il n'y avait pas un cumul incroyable de dettes de la part de ces familles ni de mauvaises intentions.

Monsieur le Maire, quelle est la doctrine de la mairie du 13e en matière d'expulsion locative ? J'aimerais, en tant que nouvel élu dans cette assemblée, vous entendre à ce sujet si c'est possible. Est-il légitime d'expulser des ménages lorsque les dettes sont contestées, annulées ou quand elles résultent de dysfonctionnements administratifs ? Êtes-vous favorable à l'interdiction des expulsions sans solution de relogement ? Êtes-vous prêts, dans le 13e, à défendre un objectif clair : zéro expulsion sans solution digne, stable et adaptée ? Concrètement, que compte faire la mairie auprès d'un bailleur comme celui-ci, de la préfecture, des services sociaux et des acteurs concernés ? Envisagez-vous par exemple une prise de position officielle du conseil d'arrondissement auprès du préfet pour demander la suspension des procédures et la protection effective des habitants concernés ? Parce qu'au fond Monsieur le Maire, la question est simple. Dans le 13e, face aux expulsions injustes, la mairie doit être un instrument pour accompagner les familles qui sont victimes de ce genre de situation avant qu'il ne soit trop tard. Parce que quand les personnes sont déjà expulsées, c'est quelque part une partie de leur dignité qui est déjà piétinée. Il est beaucoup plus compliqué de revenir en arrière.

Je pense que c'est une question cruciale qui concerne aujourd'hui l'ensemble des élus de ce conseil d'arrondissement. Je pense qu'il serait judicieux que l'on arrive à une position collective qui affirme des questions de principe et de solidarité.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour votre question qui porte évidemment sur un sujet humainement difficile et socialement majeur, celui des expulsions locatives. Vous pointez deux situations que je ne mettrai pas sur le même plan. Je vous ferai d'abord deux suggestions. La première, vous ne l'avez pas mentionnée dans votre intervention et c'est très bien : faisons attention à respecter l'anonymat des familles. Quand on est devant le conseil d'arrondissement, essayons de respecter leur anonymat. C'est leur droit. Le conseil d'arrondissement n'est pas là pour discuter de situations personnelles, en tout cas en indiquant le nom des personnes. La deuxième suggestion est la suivante : faites attention à votre argumentation. Parce que de dire qu'un bailleur, quel que soit ce que je peux en penser – en l'occurrence, il s'agit de 1001 vies habitat avec lequel nous n'avons pas institutionnellement les meilleures relations – essaye d'expulser d'anciennes familles pour avoir des loyers réactualisés, le raccourci me semble très rapide et très sujet à caution, pour ne pas dire davantage.

Je veux rappeler un principe essentiel en matière d'expulsion locative : la Ville, comme la Mairie d'arrondissement, agit déjà dans le cadre de l'état de droit. Les procédures d'expulsion relèvent d'abord de décisions de justice et non pas de décisions du bailleur, et de l'application de la loi. Chacun peut naturellement contester une décision, faire valoir ses droits, exercer les recours prévus. Mais il n'appartient pas à une collectivité locale de se substituer aux juridictions ou de décider quelle décision de justice devrait ou non être appliquée. Ce n'est pas de notre ressort. Cela ne signifie évidemment ni indifférence ni passivité face aux situations humaines que vous évoquez. D'ailleurs, nous avons beaucoup agi.

Concernant la première famille, l'intéressée a été reçue par ma collaboratrice en charge de ces questions, mon directeur de cabinet, et mon adjointe, Marie-José RAYMOND ROSSI également est en charge des bailleurs sociaux, dès que nous avons appris l'expulsion, c'est-à-dire après qu'elle ait eu lieu. Par ailleurs,

j'ai demandé personnellement aux services sociaux de la recevoir à nouveau, puisqu'elle avait déjà été suivie préalablement, ce qui sera le cas dans les jours à venir pour examiner avec elle toutes les orientations possibles.

Sur le fond, il convient de rappeler que deux décisions de justice successives ont validé la résiliation du bail après un examen contradictoire approfondi des éléments du dossier, y compris en appel. Je le note. Je n'ai pas la capacité de rentrer dans le dossier comme un juge le ferait et ce n'est pas mon rôle, mais j'en prends acte. Les éléments complémentaires portés à ma connaissance indiquent que la procédure contentieuse s'est inscrite dans un temps long, notamment en raison de l'absence d'exécution provisoire du premier jugement. Ils ont donc attendu l'appel. Puis l'exercice légitime par la locataire de différentes voies de recours de démarches, notamment la commission de surendettement et le juge de l'exécution.

Malheureusement, la dette locative n'a fait que croître de manière continue durant cette période, en lien avec l'absence de reprise durable des paiements. En tout cas, c'est ce qui nous a été indiqué. La commission de surendettement a en effet suspendu pendant une période de 24 mois la dette locative. Mais il convient de préciser que ce type de décision, s'il peut produire des effets sur le traitement de la dette, n'a pas d'incidence sur la vie du bail et ne suspend pas une procédure d'expulsion engagée sur le fondement d'une résiliation de bail préalablement prononcée par le juge.

Ce sont les éléments factuels de droit. En l'occurrence, je suis le représentant de la loi dans cet arrondissement et je dois m'y conformer. Dans ce contexte, la Ville et nous-mêmes ne disposons pas de facultés de suspendre ou de remettre en cause une décision de justice devenue définitive ni de nous substituer au juge dans l'appréciation de la régularité de la procédure ou du bien-fondé de la dette.

Pour autant, les services municipaux demeurent pleinement mobilisés afin d'accompagner cette famille, en particulier. Une solution d'hébergement d'urgence a été proposée afin de répondre à la situation immédiatement. Cette famille a été relogée en grande banlieue. Nous avons réussi à obtenir un hébergement provisoire (ce n'est pas un logement définitif) dans le 13^e, pour que la famille puisse continuer sa vie dans l'arrondissement. Parallèlement, un travail est engagé avec les partenaires et notamment avec les services de l'État, puisque le dossier de demande de logement de cette famille monoparentale est labellisé DALO, afin d'identifier des solutions de relogement adaptées. Il s'agit pour le coup du rôle de l'État, mais nous essayons de les faire avancer là-dessus.

Nous allons naturellement continuer à être pleinement mobilisés pour suivre cette situation. Lorsqu'il s'est agi de rechercher concrètement des solutions d'hébergement pour cette famille, on s'est sentis un peu seuls. S'agissant de la seconde situation que vous mentionnez, je vous confirme que nous avons saisi le bailleur afin qu'il mette en œuvre avec les services concernés les mesures d'accompagnement appropriées et notamment la mise en place d'un dossier FSL pour commencer, ce qui permettra de protéger la personne. Mais là encore, il convient de rappeler que les procédures en cours relèvent d'un cadre judiciaire précis, dans lequel les droits des locataires comme ceux des bailleurs doivent être examinés par les juridictions compétentes, ce qui nous échappe.

Vous interrogez également les pratiques du bailleur. Évidemment, si des dysfonctionnements existent, ils doivent être signalés, documentés. Il ne nous appartient pas de prêter des intentions au bailleur, quelles que soient les relations que nous avons. Nous avons parfois des débats sur l'entretien de ces immeubles, sur le quotidien. Sur les intentions que vous prêtez au bailleur, c'est une extrapolation qui me semble être peu rigoureuse.

Sur le fond, notre ligne est claire. Nous défendons le maintien dans le logement chaque fois que cela est possible. Nous soutenons la prévention des impayés, l'accompagnement social des familles en difficulté, la recherche de solutions humaines avant toute rupture, mais on ne s'oppose pas à toute expulsion. Il y a des familles ou des locataires qui ne suivent pas la loi. S'ils choisissent de se mettre en dehors du droit et de ne pas payer leur loyer, s'ils choisissent de mettre en difficulté tout le voisinage, ils s'exposent à une expulsion, la plupart étant faites sur ces motifs-là, sur des problèmes de mauvais usage du logement, pour ne pas dire davantage. Nous y serons peut-être d'ailleurs confrontés prochainement, au sujet de trafiquants de drogue pour dire les choses concrètement.

Généralement, les expulsions sont rares. Les chiffres le montrent. Chez les bailleurs qui dépendent directement de la ville de Paris, elles sont très rares. Cela prouve que l'on essaye d'avoir un accompagnement qui soit le meilleur possible.

Nous n'avons pas l'information préalable de l'expulsion. Nous ne sommes pas informés par le commissariat ou par la préfecture de police des expulsions. Cette expulsion, nous l'avons apprise après-coup. Nous connaissions les difficultés de la famille, qui était suivie, mais nous l'avons appris après-coup.

J'en viens à votre interpellation directe : l'affirmation d'un objectif zéro expulsion sans tenir compte du cadre légal et des décisions de justice reviendrait à formuler un engagement que la mairie d'arrondissement n'a ni le pouvoir ni les moyens de garantir. Nous n'affirmerons donc pas cela, pour des questions légales.

Enfin, vous évoquez les relations avec l'État et la préfecture. Chacun connaît le rôle déterminant du préfet sur ce sujet dans les procédures d'expulsion et d'hébergement. À ce titre, les parlementaires de notre arrondissement peuvent naturellement intervenir également auprès des représentants de l'État. Pour le coup, c'est leur rôle plus direct que moi lorsqu'ils estiment nécessaire de soutenir une situation individuelle. Il s'agirait de les interpeller sur un problème collectif, sur la vigilance qu'ils doivent avoir. Il serait judicieux qu'ils interviennent également. J'appelle à une intervention collective sur ces sujets.

Nous continuerons d'agir avec sérieux, humanité, responsabilité. Humanité dans l'accompagnement des personnes concernées, comme nous le faisons pour les deux familles en question, responsabilité dans le respect du droit et des décisions de justice et des compétences de chacun. Nous allons continuer à agir très concrètement sur la prévention des expulsions et sur l'accompagnement des publics fragiles. Je pense d'ailleurs encore une fois, au regard des chiffres que l'on montre, que tout ceci a des résultats puisque les expulsions sur un arrondissement de 180 000 habitants sont très peu nombreuses.

J'ai répondu à votre question. Si vous voulez reprendre la parole, vous pouvez le faire.

Vœux

V13202602 Vœu relatif aux établissements de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon présenté par Jérôme Coumet, Agathe Gautheron, Jean-Noël Aqua, Bérangère Aïchoun Baptiste et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Nous continuons l'examen des vœux. Le premier a été déposé par Agathe GAUTHERON et Jean-Noël AQUA. Il s'agit d'un sujet qui nous soucie tous à Paris, même si nous sommes moins concernés dans le 13^e, mais nous le sommes tout de même par une structure : il s'agit de la situation des de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui est en grande difficulté. Il s'agit de la présentation d'un vœu de l'exécutif qui vous a été distribué.

Agathe GAUTHERON : Merci, Monsieur le Maire. La Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon est un acteur parisien majeur dans le champ de l'accompagnement social, de la santé et de l'accueil à tous les âges de la vie, de la petite enfance au grand âge. Le 14 avril dernier, cette fondation reconnue d'utilité publique depuis 1922 a annoncé la cessation de ses activités. Le contexte macroéconomique de tensions sur les financements des acteurs à but non lucratif, dû aux baisses de subventions et à l'augmentation croissante des besoins, est à l'origine de cette situation. En plus de ces activités sociales, ce sont 1 800 emplois qui sont aujourd'hui menacés à Paris. Ce sont donc autant de travailleurs, mais surtout de travailleuses, qui exercent des métiers pénibles, puisque ce sont des métiers durant lesquels d'après le Syndicat national des professionnels de la petite enfance, on peut être amené à soulever jusqu'à 840 kilos par jour. Ce sont aussi des métiers qui sont mal reconnus et mal rémunérés.

Dans le 13^e arrondissement, c'est la halte-garderie La Kalabane dont la pérennité est aujourd'hui remise en cause. Elle accueille une dizaine d'enfants par jour autour de pédagogies innovantes au contact du dehors et de l'environnement. Elle est par ailleurs animée par 5 professionnels de la petite enfance et du médico-social.

Dans un contexte où les besoins d'accueil de qualité demeurent importants, même à Paris, et alors que la ville est depuis 2025 autorité organisatrice de l'offre d'accueil dans le cadre du service public de la petite enfance, la majorité municipale vous présente ce vœu qui permet d'étudier l'ensemble des possibilités dont la municipalisation pour garantir la pérennité des activités de La Kalabane, ainsi que la pérennité des emplois sur place.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Christophe PRUDHOMME : Nous allons bien sûr voter ce vœu. De nombreux vœux sont présentés dans les différents conseils d'arrondissement et le conseil de Paris va également traiter de cette question. Il s'agit de savoir comment être le plus efficace de manière collective auprès d'un interlocuteur qu'est l'État, qui a des responsabilités. Nous sommes dans une situation un peu paradoxale, puisque ces établissements privés à but non lucratif sont entre le marteau et l'enclume, puisqu'ils ont des règles comptables qui sont celles du privé, à la différence des établissements publics qui ne peuvent pas inscrire une ligne appelée « Déficit ». Aussi, quand ils sont en difficulté financière, comme n'importe quelle entreprise, il y a une procédure avec les tribunaux spécialisés, administratrice et administrateurs judiciaires, et deux solutions : redressement ou liquidation. Or en l'occurrence, il s'avère qu'il y a un problème de fond.

Il s'agit d'une fondation historique qui gère de multiples établissements dans la petite enfance, des établissements sanitaires, un hôpital mère-enfant dont seuls deux existent en France, établissements très particuliers pour les femmes venant d'accoucher et ayant un certain nombre de difficultés en particulier psychologiques, situé rue des Bluets.

Nous avons un problème. Avant même que le tribunal spécialisé ait prononcé la liquidation, l'administratrice judiciaire que nous avons connue, qui est la même que celle qui a géré l'affaire de l'Institut Montsouris, a engagé un processus de liquidation avec la recherche de repreneurs des différentes activités par appartement. Or, on sait que pour ce type de liquidation, que ce soit sur une fondation à visée sanitaire ou sociale ou dans une entreprise, il y a de la casse.

Ce n'est pas raisonnable. Nous sommes face à un refus d'examiner des plans de redressement financiers pour une structure où les représentants syndicaux, au niveau du CSE, n'ont pas obtenu jusqu'à présent les documents financiers permettant de juger de la réalité du déficit annoncé d'un montant de 54 millions d'euros. Or, les actifs de la Fondation sont estimés à 100 millions d'euros. Il y a donc une possibilité de redressement financier. Nous allons défendre non pas la liquidation et la reprise des activités pouvant relever de la ville par la ville, mais le maintien de la Fondation avec un plan de redressement financier, le maintien des emplois et de l'ensemble des activités. C'est un préalable qu'il faut défendre auprès de l'État. Parce que dans ce type de difficulté, l'État peut nommer un administrateur. 80 % des ressources de la fondation dépendent de crédits publics.

La municipalité pourra reprendre les crèches ou d'autres activités, mais il y a également des centres de santé, des EHPAD, l'hôpital mère-enfant, etc. Il y a un danger de disparition d'activités qui sont indispensables pour la population. Le 13^e arrondissement n'a qu'une seule structure.

C'est un appel, en tant que maire du 13^e, mais vous êtes aussi en responsabilité au niveau d'un groupe au le conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas l'État.

Christophe PRUDHOMME : L'objectif étant que l'on puisse intervenir auprès de l'État de manière cohérente et convergente sur un dossier pour lequel il pourrait y avoir une action trans-partisane très large. C'est ce qu'attendent les usagers et les personnels.

Ne nous lançons pas immédiatement sur le dossier liquidation. Dans un premier temps, c'est la préservation des activités de la Fondation dans sa structure actuelle. J'ai donné un certain nombre de chiffres qui montrent qu'il y a des possibilités. Qui plus est, nous ne sommes pas l'État, mais vous savez Monsieur le Maire que l'une des premières préoccupations lors de ces élections municipales, alors que ce n'est pas la

responsabilité des collectivités locales, était les questions de santé. C'est peut-être un peu moins le cas à Paris que dans d'autres villes en province, mais il y a une sensibilité particulière. Il ne revient pas aux municipalités de faire à la place de l'État, parce que ce serait un transfert de charges. Par contre, nous avons un rôle politique pour demander à l'État de remplir ses responsabilités. Les perdants, dans l'affaire, sont les citoyens usagers, à savoir en particulier les Parisiennes et les Parisiens.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques mots, en réaction. Il n'est pas interdit d'avoir deux fers au feu. Nous pouvons nous battre pour qu'il y ait un repreneur global et préparer la situation dans le cas où il n'y en aurait pas. Il faudra sauver les structures. En l'occurrence, pour ce qui nous concerne, il s'agirait de sauver La Kalabane qui s'est retrouvée adossée à la Fondation de la Croix Saint-Simon alors que ce n'était pas le cas précédemment dans l'histoire de cette structure. Nous étudions toutes les solutions, y compris la reprise par les familles elles-mêmes qui sont en train de s'organiser en conséquence. C'est une hypothèse qui est sur la table. Les familles nous en ont saisis, ce n'est pas nous qui leur avons demandé de s'organiser. Il peut cependant s'agir d'une option de crèche familiale, comme il y en a d'autres dans le 13^e qui fonctionnent très bien.

Je souhaite, tout comme vous élargir la focale. C'est tout le secteur médico-social qui est en extrême difficulté, aujourd'hui, avec un déficit de financement. Nous voyons tomber des centres de santé, des EHPAD en difficulté. D'ailleurs, je pense que pour les EHPAD, ce sera la prochaine étape. Beaucoup de centres de santé ont été mis en difficulté ou ferment. Vous citez d'autres établissements sanitaires. Il y a en ce moment un vrai problème de déficit de financement, de manière générale, avec beaucoup de structures qui sont au bord de la fin d'activité ou plus qu'au bord pour ce qui concerne la Fondation de la Croix Saint-Simon.

Il faut que l'on agisse de concert auprès de l'État pour obtenir ces financements complémentaires. On ne peut pas se permettre d'avoir des secteurs entiers qui tombent. C'est là où je vous suis. Encore une fois, nous allons travailler sur les deux hypothèses. Nous y sommes contraints. Nous sommes suspendus aux décisions de l'administrateur judiciaire.

Je sou mets ce vœu au suffrage de notre conseil.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY)

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13202603 Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges présenté par Jérôme Coumet, Jean-Noël Aqua, Johanne Kouassi et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Nous avons un second vœu concernant un dossier malheureusement assez récurrent : la suppression de postes dans les écoles et collèges de l'arrondissement. Jean-Noël AQUA rapporte ce vœu.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on va se battre à la fois sur les aspects nationaux, les décisions nationales qui sont à l'origine de la situation et sur les conséquences concrètes sur Paris. Vous le savez, l'austérité sur les services publics frappe encore durement les écoles parisiennes. Au niveau français, il y a plus de 4 000 suppressions décidées par le budget du gouvernement. Sur Paris, leur nombre est de 203, ce qui est conséquent, dans les 1^{er} et 2nd degré. Il s'agirait de 161 fermetures de classes dans les écoles parisiennes pour 20 ouvertures, soit un bilan négatif de 141, puis 44 fermetures de classes dans les collèges. C'est peut-être un peu moins visible, mais il y a également un mouvement de fond dans les collèges. Cette situation est relativement insupportable quand on sait que la France est l'un des pires élèves, juste avant la Roumanie, en termes d'accueil des élèves avec une moyenne de 20,7 élèves par

classe, ce qui est colossal. Surtout quand on sait que les difficultés scolaires se cumulent quand les élèves sont dans des classes nombreuses.

Sur le 13e arrondissement, cela concerne beaucoup d'écoles : Franc Nohain, l'élémentaire et la maternelle Perret, Ivry A et B, les écoles du Château des Rentiers au 31-37, la Porte d'Ivry, 4 bis Choisy et les écoles élémentaires et maternelles de La Glacière. Nous en discuterons demain notamment en CDEN.

Il s'agit cependant d'une lutte sans fin. Nous constatons une volonté de s'en prendre particulièrement à Paris.

Ce contexte est catastrophique, d'autant plus que le manque de remplaçants est flagrant. Il ne s'agit pas d'un détail. En l'absence de remplaçant, les élèves sont redispachés dans les autres classes. Cela signifie que les moyennes théoriques que nous a données l'Académie pour remplir les classes au maximum, dans la réalité, sont plus importantes.

Je mets en regard le deux poids, deux mesures encore une fois cette année. Je vous ai parlé de 141 fermetures de classes dans les écoles, de 44 fermetures de classes ou de divisions dans les collèges. Au niveau du privé, nous n'avons que 16 fermetures de classes dans les écoles et 12 dans les collèges. Demain se tiendra la réunion du conseil départemental. Les parents d'élèves vont fortement se mobiliser. Évidemment, il faut mettre la pression et c'est l'objet de ce vœu, réaffirmer l'unité des élus, des personnes qui soutiennent ce gouvernement devant l'aberration concrète de ces choix. Je pense qu'ils seront plus qu'interpellés. J'espère que nous serons unanimes pour contester ces fermetures de classes, pour demander l'annulation des suppressions. Il faudrait même des créations de classes. Je parlais des remplaçants : il manque aujourd'hui 200 postes sur Paris. Il y a 200 écoles, chaque jour, où il manque un remplaçant, selon les chiffres de l'Académie.

Il s'agit de l'objet du vœu. Johanne pourra repréciser d'autres revendications du vœu.

La question centrale est la question budgétaire, des postes, des suppressions de postes et des remplaçants ainsi que la question du rééquilibrage public/privé. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, les chiffres sont flagrants. Si le privé et le public étaient traités de la même façon, il y aurait un transfert de 50 postes du privé vers le public. Cela fait plusieurs années que nous le répétons. Il faudrait un transfert pour arrêter ce deux poids, deux mesures.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vous en prie.

Christophe PRUDHOMME : Je voudrais abonder dans le sens de Monsieur AQUA. Cette question public/privé sur l'école à Paris est un véritable problème. Les projections montrent que d'ici 2030, si on poursuit sur le même chemin, la majorité des élèves parisiens seront dans le privé avec une aggravation des inégalités. Je dis clairement les choses. On peut présenter des vœux, mais comme sur la loi de financement de la Sécurité sociale, nous savions ce qu'elle contenait, c'était annoncé. Il ne faut donc pas s'étonner si aujourd'hui, nous avons ces chiffres. Il est judicieux de présenter des vœux, mais il faut que chacun assume ses responsabilités, en particulier le maire de Paris.

M. LE MAIRE : Pourquoi ? Le maire n'assume pas ses responsabilités en termes de fermetures de classes ? Je n'ai pas bien compris. Madame, je vous en prie.

Marion BOTTOU : Au-delà de ce qui est privé sous contrat et public, l'idée de brigades de remplaçants serait utile sur Paris, de façon générale. Puisque même les établissements privés sous contrat sont confrontés au problème de ne pas arriver à trouver de professeurs dans certaines matières sur Paris, qui seraient disponibles rapidement pour prendre le relais. Je pense que l'une des raisons à cela est le problème du logement. Les professeurs qui n'ont pas forcément beaucoup d'heures dans certaines matières ont du mal à se loger à Paris. Il faudrait peut-être essayer de prioriser les aides au logement sur des populations rendant des services comme les professeurs, les assistantes maternelles ou les personnes travaillant en crèche. Cela permettrait à ces personnes d'être disponibles lorsque nous avons besoin d'elles, quand il faut des remplaçants.

M. LE MAIRE : Nous pourrions y revenir lorsque nous aurons des projets de logements publics à créer dans le 13e. Monsieur SHOUKRY ?

Habib SHOUKRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons contre ce vœu. Nous tenons à rappeler que cet affreux gouvernement plaide pour le maintien de la retraite à 65 ans et que forcément, cela coûte de l'argent.

M. LE MAIRE : Johanne KOUASSI pour répondre.

Johanne KOUASSI : Peut-être pour compléter les propos de mon collègue Jean-Noël AQUA, parce qu'il s'agit là d'un vœu de l'exécutif, je voudrais rappeler que les suppressions de postes doivent être annulées. Par ailleurs, l'argument qui nous est souvent opposé est qu'il y a moins d'enfants à mettre dans les classes. Cependant, il pourrait être positif de ne plus avoir de classes surchargées et de tendre vers des moyennes européennes. Dans d'autres pays, les pratiques sont celles-ci : les classes sont moins chargées, il y a moins d'enfants et les conditions d'apprentissage sont meilleures, pour les élèves comme pour les enseignants. Une attention particulière doit être portée aux moyens affectés aux élèves en situation de handicap, avec le nombre de postes conséquents, correctement rémunérés et bien formés afin de pouvoir répondre aux besoins de ces enfants qui sont spécifiques, mais chaque enfant a le droit de pouvoir fréquenter l'école et de disposer des meilleures conditions d'apprentissage.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Après ce débat, nous allons présenter le vœu de l'exécutif à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 2 (MMES BOTTOU ET MALEK AHMADI)

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13202604 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 13e arrondissement de Paris présenté par Nathalie LAVILLE et les élu-e-s du groupe LFI-NPP du 13

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant concernant le cadmium, qui est un sujet d'actualité. Nathalie LAVILLE nous le présente.

Nathalie LAVILLE : Merci. Je ne vais pas revenir sur les méfaits du cadmium et sur le rapport de l'ANSES. Je voulais juste rappeler que l'agriculture conventionnelle utilise des engrais phosphatés, minéraux et de synthèse qui provoquent l'accumulation de cadmium dans les sols, dont on sait désormais que c'est extrêmement toxique pour les gens qui en consomment. L'agriculture bio est la seule à limiter ces engrais minéraux et à interdire les engrais chimiques de synthèse, ce qui n'est par exemple pas le cas de l'agriculture durable et évidemment, encore moins de l'agriculture conventionnelle.

Nous savons que le cadmium finit par se retrouver dans les aliments, plus spécifiquement dans les céréales, les pommes de terre, les légumes, le tabac. Dans un souci de protection de nos enfants, nous proposons que dès la rentrée de janvier 2027, nous ne leur servions plus que des pommes de terre, du pain et des pâtes bio dans les cantines du 13e.

Pourquoi ces trois aliments ? Car ils font partie des aliments les plus contaminés, qui sont peu chers et qui peuvent être produits localement. Par exemple, le groupement des agriculteurs bio nous assure que si les

circuits sont consolidés, il n'y a pas de problème pour répondre à des commandes très rapidement. Ils seraient donc à même de fournir les cantines parisiennes et a fortiori du 13e.

Dans ce vœu, nous demandons également à ce que l'on évalue l'évolution de cadmium dans la restauration scolaire. Cela nous semble être important. Pour cela, il faudra analyser le cadmium présent dans plusieurs aliments, ce qui ne représente aujourd'hui pas de difficulté particulière, car il est assez simple de procéder à des tests. Il est intéressant pour les familles de savoir à quel point les enfants sont contaminés, puisqu'ils sont particulièrement sensibles. Ce sont eux qui développeront rapidement, ou en tout cas à l'âge adulte, des maladies graves à cause de l'absorption de cadmium.

Il nous semble important de pouvoir faire ce bilan, même si évidemment, ce n'est pas simplement en allant à la cantine scolaire qu'ils se contaminent, puisqu'ils mangent aussi chez eux. Mais il n'empêche qu'il serait intéressant de voir dans quelles proportions les aliments proposés à la restauration scolaire sont contaminés et de voir quel impact cela pourrait avoir sur nos enfants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Johanne KOUASSI va nous répondre. Nous sommes déjà quasiment à 100 % sur les trois produits que vous avez cités, sur le bio.

Martine OLLIE : Concernant le cadmium, vous avez dit Monsieur le Maire que désormais, nous étions au courant. Vous avez fait Madame une allusion au fait que maintenant, on le sait. C'est une catastrophe. C'est quelque chose qui existe depuis des années, c'est une bombe à retardement. Effectivement, les lobbys de l'agroalimentaire sont bien plus puissants que les lanceurs d'alerte qui s'égosillent sur le sujet du cadmium depuis maintenant plusieurs décennies.

Il y a également un autre problème en France : un problème de relations diplomatiques avec certains pays importateurs d'engrais phosphatés. Madame, vous aviez raison de parler de l'urgence d'agir pour les enfants, le rapport poids et masse de cadmium ingéré étant beaucoup plus défavorable pour eux, c'est une catastrophe. Ils ne seront pas malades demain, mais vont développer des cancers, etc. Cela fait partie des nombreux sujets de santé environnementale. Par contre, ce n'est pas le plus simple à résoudre. Autant on peut dire « On ne met plus de LINO, on évite les COV, on change », c'est simple pour la qualité de l'air par exemple, même si on ne le fait peut-être pas encore assez, autant je suis un peu plus réservée que vous sur la solution du bio. On évalue à environ 50 % de moins de contamination, mais il faut voir d'où l'on part. Les petits Français sont 4 fois plus contaminés que les petits Italiens. Je pense l'idéal serait d'avoir du zéro résidu pour les enfants et même pour les adultes d'ailleurs. Mais effectivement, ce n'est pas faisable. Par contre, ce qui est très facilement faisable, c'est le remplacement de certains produits céréaliers par des légumineuses et de limiter l'absorption de céréales, de manger un peu différemment. La contamination est beaucoup plus faible dans les légumineuses. Je pense que les enfants, souvent, on a l'impression de ne pas aimer manger quelque chose parce qu'on ne leur a jamais proposé. Cela peut faire partie d'un apprentissage de la gastronomie que de manger plus de lentilles, de pois chiches, etc. Souvent, on s'aperçoit que quand on éduque les enfants, il y a une répercussion sur les parents, parce qu'ils sont très fiers de leur expliquer que tel ou tel geste n'est pas bien, etc. Je ne pense pas qu'il faille partir perdants là-dessus, parce que le sujet est trop grave. Je ne suis pas sûre que l'on puisse se débarrasser du sujet en disant « On a fait ce qu'il faut. Maintenant, on a mis du bio. » Je ne suis pas sûre que ce soit la solution. Cela peut faire partie des améliorations, mais je pense que sur ce sujet, c'est tellement grave qu'il faut faire vraiment très attention. Je voulais juste vous alerter là-dessus. Je sais que les lanceurs d'alerte, généralement, on ne les écoute pas beaucoup. Merci.

M. LE MAIRE : C'est un peu l'esprit du vœu de l'exécutif qui a été présenté. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes d'intervention ?

Marion BOTTOU : J'avais les mêmes constats sur le bio, qui n'est pas une garantie d'absence de cadmium. Je serai de fait plus favorable à l'étude.

M. LE MAIRE : C'est ce que l'on met dans le vœu de l'exécutif. Johanne KOUASSI ?

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, cette préoccupation de la qualité de ce que l'on sert aux enfants du 13e à la cantine scolaire est partagé depuis longtemps. Vous le savez très certainement, les majorités municipales se sont lancées très tôt dans justement le développement du bio dans les cantines scolaires, en particulier dans le 13e, même si j'entends que le bio ne garantit pas forcément tout. En tout cas, on estime que c'est forcément plus bénéfique que du conventionnel pour les enfants.

Je voudrais vous donner les statistiques exactes, parce que je pense que c'était finalement la question sous-jacente de votre vœu, si je comprends bien. Le pain est à 100 % bio dans les cantines du 13e, ce depuis plus de 20 ans. Je ne sais pas si vous l'aviez en tête. Les pâtes sont bio à 94 %, de même que le riz et le blé, ainsi que la semoule et 80 % des pommes de terre. L'objectif de 100 % de bio est porté depuis longtemps. Concrètement, c'est une volonté qui se heurte malheureusement à des sujets d'approvisionnement. C'est notamment le cas pour les pommes de terre.

Les efforts se poursuivent, mais c'est l'un des freins et il ne s'agit pas d'un manque de volonté politique.

Au regard de ces éléments, je pense que les efforts du 13e et en particulier de la Caisse des écoles pour la qualité alimentaire dans les cantines n'est plus à démontrer. En revanche, sur ce sujet de cadmium qui nous ennuie plus, c'est plutôt la position gouvernementale. D'ailleurs, vous devriez faire ce travail de plaidoyer très clair que vous venez de faire au gouvernement en place. Le cahier des charges de la culture biologique est bien aligné sur la limite de cadmium établie par la réglementation européenne, mais la France a demandé à bénéficier d'une dérogation. Le seuil européen est de 60 mg par kilo et la France a demandé à pouvoir être exemptée, pour appliquer plutôt un seuil de 80 mg par kilo pour l'agriculture conventionnelle. De même que pour l'ANSES, l'Agence qui a fait la recommandation de descendre le seuil à 20 mg par kilo dès que possible, je comprends que le gouvernement n'envisage de le faire qu'en 2038. Cela nous semble être un point vraiment inquiétant, car il est vrai qu'il y a nos cantines, mais comme tu l'as indiqué Nathalie, il y a aussi tout le reste. Finalement, pour protéger nos enfants, aujourd'hui nous formulons un vœu pour que la ville saisisse le gouvernement afin de revoir la limite de cadmium dans les meilleurs délais et afin de pouvoir continuer à accompagner la Caisse des écoles pour passer à 100 % d'alimentation bio et durable. En tout cas, je pense que la volonté est claire, les chiffres le montrent. Elle est constante, ce depuis de nombreuses années. Je pense que Nathalie, même quand tu étais dans notre majorité, c'était d'ores et déjà le cas.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. Je pense qu'il est important que le groupe Ecologiste et social prenne la parole sur ce sujet de santé environnementale. Nous sommes évidemment très attentifs à ces questions et à la qualité des aliments servis dans les cantines scolaires.

Nous partageons pleinement vos préoccupations, mais j'ai l'impression que c'est un peu à l'unanimité ce soir, concernant la surexposition au cadmium et les risques sanitaires qui en découlent. Mais ce sont les conséquences de pratiques agricoles intensives et particulièrement délétères pour l'environnement, la biodiversité et la santé de la population qu'il s'agit de dénoncer ici.

Le gouvernement fait preuve de réticences flagrantes à légiférer pour aider et accompagner les agriculteurs vers des méthodes d'agriculture durable, malgré notamment les préconisations très concrètes de l'ANSES citées dans les vœux.

Le cadmium fait partie des métaux lourds qui contaminent nos assiettes depuis des années, notamment en raison de l'utilisation massive d'engrais phosphatés dans l'agriculture conventionnelle. Des solutions existent cependant pour réduire cette contamination, en travaillant avec les agriculteurs sur un usage plus fin et plus qualitatif des intrants et des variétés cultivées.

Heureusement, à Paris et en particulier dans le 13e, nous n'avons pas attendu le gouvernement pour agir en proposant des aliments issus de l'agriculture durable et bio pour la restauration scolaire. Nous n'en

sommes pas encore à 100 %, mais c'est bien notre objectif, conformément à ce que nous avons dit dans notre programme que vous avez lu. La preuve qu'il est possible d'agir. Nous demandons au gouvernement de s'engager lui aussi massivement en ce sens.
Je vous encourage à voter cette contre-proposition de vœu.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous acceptez la substitution ?

Nathalie LAVILLE : Non, même si nous allons également voter pour ce vœu. Vous parlez d'abord d'agriculture bio et durable. Or, pour le durable, il n'y a pas de cahier des charges qui interdise l'utilisation des engrais phosphatés. Il n'y a que le bio. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose, même si c'est mieux et même si comme vous le dites, le bio n'est pas une solution magique. Ce n'est pas magique, mais c'est mieux.

Sur votre vœu, vous parlez d'avant la fin de la mandature, soit 7 ans. Je pense qu'il serait plus intéressant d'avancer plus vite que d'attendre 7 ans.

Le député BITEAU a déposé une proposition de loi pour réduire le cadmium. Il est même moins exigeant que ce vœu, puisqu'il propose au 1^{er} janvier 2027 de l'abaisser à 40 mg par kilo et non pas à 20 mg. Il attendra 2030 pour l'abaisser aux 20 mg. Mais on ne sait jamais, peut-être que ce sera voté prochainement.

M. LE MAIRE : Il est dommage de ne pas trouver de vœu qui nous réunisse, mais c'est comme ça. Je soumetts au vote le vœu LFI avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE 38 (DONT 2 POUVOIRS)

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202608 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 13^e arrondissement de Paris présenté par Jérôme COUMET, Johanne KOUASSI, Jean-Noël AQUA et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 38 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13202605 Vœu relatif à la protection des enfants par la refonte du service public du périscolaire présenté par Christophe PRUDHOMME et les élu-e-s du groupe LFI-NPP du 13

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant sur la protection des enfants.

Christophe PRUDHOMME : Effectivement, si nous n'avions pas présenté ce vœu, peut-être que nous aurions pris la parole pour parler de la grève qui débute aujourd'hui des agents du périscolaire. Puisque malgré les annonces faites par le maire sur un plan exceptionnel dans ce domaine, visiblement il y a encore du chemin à faire.

Par ailleurs, il est assez désagréable d'apprendre avant même de siéger par voie de presse les orientations dont nous devons discuter. Ce matin, je lis la presse et le maire s'exprime sur un débat que l'on doit avoir la semaine prochaine en conseil de Paris. Ce fut la même chose pour le périscolaire. C'est assez désagréable, sur une question qui ne concerne pas que la ville de Paris, puisque nous avons ouvert la Pandore et on se rend compte, tout comme pour les violences qui existent et qui ont existé depuis très longtemps, mais qui ont été cachées dans les établissements scolaires, avec la fameuse affaire Bétharram et les autres. On ne peut pas dire « Tout est réglé, on a mis en place un plan. ». D'autant que la CIIVISE, dans ses préconisations, en particulier dans sa préconisation numéro 5, critique explicitement je cite « la culture du pas de vague, les arrangements locaux, les blocages liés à une mauvaise interprétation du devoir de réserve. » C'est important, car ceci a été douloureusement ressenti par une partie des parents.

Il s'agit d'un vœu d'appel pour dire que le problème n'est pas réglé. Il faudra travailler tous ensemble, de manière décentralisée. Parce que la gestion centralisée de ce dossier pose problème, en particulier sur le recrutement et sur les décisions qui sont prises. On connaît bien son arrondissement, un maire connaît son arrondissement, tout comme les élus. Ils connaissent les services rendus dans l'arrondissement. La décentralisation sur ces questions est importante. On ne peut pas simplement se contenter des annonces qui ont été faites lors du premier conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle je ne serai pas plus long.

On présente ce vœu parce que d'une part, les parents ayant manifesté à de nombreuses reprises et qui continuent de le faire ne sont pas satisfaits, les salariés ne sont pas satisfaits et ont des raisons de ne pas l'être quand dans un service aussi important, il y a 11 000 contractuels sur 14 000 salariés. Cela ne peut pas se résoudre par la magie de la semaine de 4 jours, tel que ceci a été présenté.

Ce d'autant que j'ai vu tout à l'heure qu'un certain nombre de conseillers étaient là depuis plusieurs mandats, notamment lors du premier vote. J'ai été assez choqué par la réponse donnée par l' élu responsable de ce secteur lors d'une émission de télévision.

Il y a beaucoup de questions qui restent en suspens. Ce n'est pas pour être dans la polémique, mais c'est vraiment pour dire qu'il y a besoin d'entendre tout le monde. On ne peut pas se contenter de ce qui a été annoncé jusqu'à présent. Il faudra que tout le monde s'y mette, tant au niveau central que dans les arrondissements pour surveiller, pour contrôler, pour s'écouter. Parce que c'est un problème gravissime. Comme pour les autres violences sexistes et sexuelles, on se rend compte qu'on a caché des choses pendant des années, on ne les a pas traités au niveau où il aurait fallu le faire. Le fait de trouver les bonnes solutions prendra du temps, mais comme pour la question sur laquelle nous avons tout à l'heure discuté, si les parents ont peur de mettre les enfants au périscolaire, on va aggraver les difficultés. Ceux qui n'ont pas le choix iront en périscolaire et ceux qui ont le choix prendront des employés à domicile.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Madame KOUASSI, je vous laisse la parole.

Johanne KOUASSI : Je vous rejoins sur un point : en effet, c'est un sujet gravissime. C'est un sujet de société qui touche vraiment profondément et personnellement des personnes, des victimes, leur famille. C'est souvent déflagratoire pour une vie entière. Il ne me semble pas responsable d'instrumentaliser de cette façon le sujet. Je ne sais pas tellement où vous voulez en venir. Je comprends que vous reprochiez au maire de Paris d'avoir fait des annonces sur le sujet. Je pense que s'il les a faites rapidement et que s'il a mis ce point à l'ordre du jour du conseil de Paris exceptionnel du mois d'avril, c'est bien parce qu'il a pris la mesure de la gravité du problème. Quand vous dites qu'annoncer un plan ne suffit pas, je trouve qu'il a eu l'humilité de reconnaître que c'est un sujet qui allait prendre du temps et un sujet sur lequel il devait concerter. C'est peut-être une partie que vous n'avez pas entendue du plan. Vous dites « Il faut parler avec tout le monde. » Il y a une convention citoyenne qui a été lancée. Elle associe les agents, dont vous vous servez aussi dans votre vœu pour dire que ce que fait la ville ne convient pas. Elle convie aussi des parents, que là aussi vous utilisez dans votre vœu et que vous faites parler. Aujourd'hui, le maire de Paris fait une convention citoyenne sur un sujet, notamment pour parler des modalités de 4 jours ou pas, de l'organisation, pour mettre à plat et vraiment faire une refonte totale du périscolaire. Je trouve que c'est entendre.

Il a en effet très rapidement annoncé qu'il souhaitait écouter tout le monde sur ce sujet. La ville prend entièrement sa part de responsabilités. Elle ne s'est jamais défaussée à ce sujet. Cependant, c'est également un sujet de société qui touche tout le monde, qui touche la France entière. En effet, une consultation est en cours. En réalité, ce que vous demandez est fait : vous demandez à ce que le maire du 13e arrondissement soit associé, les maires d'arrondissements sont associés à ce travail ambitieux et difficile.

Si vous estimez qu'il fallait apporter des réponses toutes faites, ce n'est pas la méthode qui a été choisie par le maire de Paris qui je le rappelle, a été élu à une large majorité. Il souhaite pouvoir le faire dans la concertation, se servir de la démocratie locale pour cela. Je pense que c'est une bonne chose, parce que c'est la meilleure façon que nous aussi de restaurer la confiance, parce que c'est bien notre objectif. Ce n'est pas d'aller raconter que les parents ont peur, on le sait. On veut se battre pour que les parents aient moins peur de laisser leurs enfants au périscolaire et n'aient plus peur du tout.

Je regrette un peu cette utilisation, cette polémique. Vous prétendez ne pas souhaiter la faire, mais finalement, vous la faites. Je pense que ce sujet mérite bien plus, tout comme les victimes. Les groupes politiques pourront être associés à la concertation. Je pense que si vous souhaitez vraiment faire avancer le sujet, plutôt que de faire un vœu comme vous le faites ce soir, vous pourriez peut-être apporter votre contribution dans le cadre de la convention citoyenne. Vous y êtes invités en tant que groupes politiques.

M. LE MAIRE : Merci. Pour toutes ces raisons, nous n'allons pas donner un avis favorable au vœu en tout cas pour l'exécutif. Je vais le soumettre au suffrage de notre conseil d'arrondissement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE 34 (DONT 2 POUVOIRS)

ABSTENTION : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY), MMES BOTTOU ET MALEK AHMADI

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13202606 Vœu relatif à l'adaptation des écoles du 13e arrondissement au changement climatique : cours oasis et confort thermique des bâtiments scolaires présenté par Raphaël QNOUCH et les élus-e-s du groupe LFI-NPP du 13

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Raphaël QNOUCH nous le présente.

Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur la discussion précédente, mais très sincèrement, il n'y a pas d'instrumentalisation. Je pense qu'à un moment donné, quand vous prêtez de mauvaises intentions dans nos interrogations, on peut dire la même chose. On vous a présenté un vœu, vous avez le droit de ne pas le voter, mais je pense qu'il faut rester sur le fond et rester sereins sur des questions qui touchent de manière gravissime des familles à Paris.

Vous n'avez pas d'élément pour indiquer que nous avons des tentatives d'instrumentalisation d'un sujet. Je conçois que ce sujet vous dérange et qui vous pose problème quand on l'évoque, dont acte.

Passons maintenant à mon vœu.

Il s'agit d'un autre vœu au sujet des écoles. Nous avons un sujet très important : il va falloir toutes et tous que l'on réfléchisse au Paris de demain, à Paris 2050 sous la question du réchauffement climatique qui nous guette de manière importante. Il faut aussi réfléchir sur nos écoles, sur les adaptations que l'on fait au changement climatique dans nos écoles. Dans le 13e arrondissement, il reste beaucoup d'écoles qui sont exposées à des cours trop minérales. Se pose le sujet que vous aviez déjà abordé des cours oasis, mais cela ne suffit pas. Il faudra discuter à la fois de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur. Nous avons des bâtiments d'apprentissage qui, pendant les périodes de canicule, peuvent atteindre 30 degrés. Quand un

enfant a trop chaud, il apprend moins bien, il se fatigue plus vite, il est plus vulnérable. Ce n'est pas juste une question de confort, mais c'est aussi une question de santé, d'égalité face à la question de la réussite scolaire. Je pense que l'on peut être très largement d'accord avec ce constat.

Encore une fois, ce vœu n'est pas une critique par rapport à votre action, jusqu'ici. La question des cours végétalisés ne règle pas la question de l'intérieur. Il faut traiter la question de l'ombrage, de la végétalisation, mais aussi de l'isolation et des protections solaires, de la ventilation, du rafraîchissement. Je ne sais pas si vous en aviez déjà discuté lors du mandat précédent, mais nous aimerions avoir un diagnostic peut-être école par école avec des critères de priorité, sur quelle base par exemple on va traiter telle école et pas telle autre. D'autant plus que les quartiers les plus denses dans le 13e et les plus populaires doivent quand même avoir une priorité, puisque ce sont des endroits où l'on cumule plusieurs niveaux d'inégalités qui se rajoutent aux inégalités sociales déjà existantes. L'objectif étant d'attendre 100 % des écoles adaptées d'ici par exemple la fin de la mandature.

Par ce vœu, nous demandons simplement d'avoir un calendrier. Nous avons du suivi et nous savons quelles sont les écoles qui sont adaptées et celles qui viendront peut-être dans un ou deux ans. C'est aussi simple que cela.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. C'est au nom du Groupe Communiste que j'interviens pour vous dire que sur ce vœu, nous ne prendrons pas part au vote, considérant que les choses sont en cours et que nous n'allons pas en permanence faire des points, des diagnostics, etc., sur les choses qui avancent. Autrement, il risque d'être compliqué d'arriver à bon port.

M. LE MAIRE : Johanne KOUASSI ?

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Je vais rebondir sur l'intervention de mon collègue Alexandre COURBAN. En effet, les choses sont en cours. Vous posiez la question de savoir si l'on devait également réfléchir au bâti, au-delà de la désimperméabilisation des cours oasis : bien évidemment.

Je voudrais saisir l'occasion pour vous faire un bilan sur les cours oasis. La première a été livrée en 2019 à l'école Levassor. Cette démarche a été initiée il y a un moment. La majorité municipale se penche sur le sujet depuis maintenant longtemps. Il y a évidemment également le travail du confort thermique des bâtiments. Nous avons 19 cours oasis, nous allons en livrer 3 nouvelles à l'horizon de l'été 2027. Là aussi, nous faisons de la concertation. Ce sont des projets qui sont construits avec les parents et les enfants. Les travaux doivent se faire impérativement quand l'école n'est pas utilisée, ce qui réduit forcément les opportunités de pouvoir réaliser ces travaux. Malgré tout, le rythme est relativement satisfaisant. Je ne sais pas si vous aviez en tête qu'il y en avait 19.

Sur la partie confort thermique intérieur, c'est vrai d'ailleurs aussi pour les cours oasis, les travaux sont priorités en fonction de considérations techniques, de relevés de températures. Ce n'est pas une programmation aléatoire, elle est faite vraiment par les équipes sur la base d'indicateurs.

Je voudrais parler de quelques réalisations. Des travaux ambitieux ont été menés sur deux étés à Providence, Thomas Mann et Braque. Ceci a permis de réduire de 53 % la consommation d'énergie au collègue Georges Braque. Cela vous donne une idée de l'importance et de l'implication des travaux qui sont réalisés. Sachez que l'on partage avec vous ce souci de pouvoir aussi s'occuper en priorité des quartiers qui en ont le plus besoin.

Je citerai le chantier de l'école Franc Nohain qu'on a eu l'occasion de visiter il y a quelques jours, avec 6 salles de classe entières rénovées, le travail qui a été fait est vraiment impressionnant avec des méthodes innovantes, des matériaux également innovants. C'est bien l'esprit de ce que porte la ville en matière de rénovation technique.

Pour les mêmes raisons que celles exposées par Alexandre COURBAN, je pense que nous ne prendrons pas part au vote. En tout cas, sachez que je suis toujours ouverte à pouvoir partager ce type d'information,

qui peut d'ailleurs passer en dehors d'un vœu en conseil d'arrondissement. D'ailleurs, régulièrement en conseil, on détaille les réalisations récentes, les travaux menés et on continuera bien évidemment de le faire. J'espère que cela pourra répondre à vos demandes d'information sur le sujet. En tout cas, n'ayez aucun doute sur le fait que nous sommes pleinement mobilisés sur le sujet et de depuis longtemps.

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas ce que vous avez voulu exprimer par ce vœu. Je ne vois pas beaucoup de municipalités en France qui vont aussi vite sur les cours oasis, y compris sur la réhabilitation du patrimoine scolaire. En tout cas, sur les cours oasis, c'est une évidence. Cela ne veut pas dire que l'on est en avance par rapport aux autres pays, parce que l'Allemagne était devant nous, parce que le Canada le faisait déjà. On s'inspire d'ailleurs fort logiquement de choses bien qui se font ailleurs, pour reconstruire notre politique municipale.

Je vous invite aussi à regarder ce qui se fait à Franc Nohain, parce que notre idée en dehors des rénovations classiques avec une meilleure isolation, un meilleur confort l'été, c'est de tester de nouvelles choses et d'accepter systématiquement d'apprendre. Il ne s'agit pas simplement de développer des process déjà connus. Franc Nohain, ce n'est que cela. C'est comment on utilise de la terre cuite, c'est de tester les plafonniers ventilateurs, même si cela existe depuis très longtemps, sauf que ceci avait été mis de côté de manière sans doute trop rapide. On ne le teste pas que dans les écoles, puisque la nouvelle bibliothèque que nous avons ouverte Porte d'Italie est faite aussi de cela.

Il s'agit également de tester des choses qui peuvent être low cost. Cela ne veut pas dire que cela ne coûte pas d'argent : cela signifie qu'on peut le développer plus fortement, plus vite et le généraliser. Cela signifie que l'on regarde toutes les possibilités d'aération pertinentes. Il existe beaucoup de systèmes. À Franc Nohain, on en teste plusieurs.

Tout ceci nous permet d'apprendre et sans doute d'essayer d'avancer plus rapidement. Nous portons beaucoup de grosses rénovations d'écoles, mais on ne peut pas en porter 50 sur le 13^e par été. Ces travaux ne se font que l'été, quand il n'y a pas les enfants. Forcément, ceci limite les possibilités.

On avance cependant à grandes enjambées. Je ne comprends pas. Je ne comprends donc pas ce que vous avez écrit.

Pour toutes ces raisons, je ne donnerai pas un avis favorable à ce vœu. Nous avons terminé le débat. Je soumettrai avec un avis défavorable de l'exécutif.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE 29 (DONT 2 POUVOIRS)

ABSTENTION : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY), MMES BOTTOU ET MALEK AHMADI

NPPV : 5 PC (MMES GAUTHERON, KARAOUN-GOUEZOU, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13202607 Vœu relatif à la réalisation d'une fresque à Paris XIIIe en hommage aux femmes iraniennes présenté par Pegah MALEK AHMADI

M. LE MAIRE : Nous avons un dernier vœu, présenté par Pegah MALEK AHMADI, concernant une fresque en hommage aux femmes iraniennes. Je vous laisse la parole.

Pegah MALEK AHMADI : Chers collègues, comme son nom l'indique, ce vœu vise à la réalisation d'une fresque en hommage aux femmes iraniennes victimes du régime en place en Iran dans le 13^e arrondissement, qui est connu pour le street art. Il s'agit d'un véritable musée à ciel ouvert d'art urbain. Pour ce vœu, je vais vous présenter rapidement le contexte, l'esprit du vœu, les aspects pratiques et pourquoi votre vote aujourd'hui pourrait être très important en réalité pour l'aboutissement de ce projet.

Sur le contexte, vous le voyez très certainement dans l'actualité, la situation en Iran est très grave depuis des décennies, en réalité. La population n'a cessé de se révolter contre le régime en place. Elle l'a fait ces dernières années quasiment chaque année, à l'exception de l'année où il y avait le Covid. Souvent et pour ne pas dire quasiment tout le temps, ceci est réprimé dans de grandes violences. Il y a une répression très violente qui s'est mise en place contre la population iranienne. On l'a vu en janvier dernier puisqu'en l'espace de deux jours, il y a eu plusieurs dizaines de milliers de morts lors des révoltes ayant eu lieu fin décembre 2025 et les 8 et 9 janvier 2026. Certains experts parlent de 45 000 morts. Cette répression s'était également illustrée les années précédentes lors du mouvement Femme, Vie, Liberté et lors des révoltes de novembre 2019.

Ensuite, il y a évidemment aussi les vagues d'exécutions qui s'intensifient ces derniers mois. Par exemple, sur l'année 2025, on a eu plus de 1 600 exécutions, c'est 68 % de plus que l'année précédente. Sur 2026, nous sommes sur plus de 600 exécutions depuis le début de l'année. Qu'est-ce qui explique cette vague d'exécutions ? C'est aussi parce que le régime se sent affaibli, ce qui le rend d'autant plus violent. Il est d'autant plus important aujourd'hui de montrer un soutien à cette population qui fait l'objet d'une répression et de violences très graves. Voici pour le contexte du vœu.

Le vœu vise à la réalisation d'une fresque dans notre arrondissement, le 13e, très connu pour le street art. Le vœu a pour objet de pouvoir être voté par la gauche comme par la droite. J'espère qu'il saura recueillir le vote favorable du plus grand nombre de membres de ce conseil d'arrondissement. L'idée n'est justement pas de rentrer dans tout ce qui peut faire polémique ou autre, mais plutôt d'aller sur une fresque en hommage à ces personnes victimes du totalitarisme et de la barbarie dans une certaine dignité. C'est vraiment l'esprit, il ne s'agit pas de faire de la polémique, de débattre sur la situation actuelle au Moyen-Orient ou autre, mais vraiment de rendre hommage à ces victimes comme on l'a fait il y a quelques jours pour les victimes de l'agent orange. Dans le 13e, nous avons eu l'inauguration d'une magnifique stèle au Parc de Choisy. On l'avait fait il y a quelques années pour les victimes du génocide cambodgien dans notre arrondissement. C'était à chaque fois des inaugurations et des mouvements très dignes. C'est un peu l'esprit de ce vœu.

Ensuite, sur les aspects pratiques, la réalisation de cette fresque implique notamment de trouver un artiste et des murs disponibles. Si le vœu est adopté, ce que je souhaite, je me tiens à la disposition des services administratifs de la mairie et de l'exécutif municipal pour avancer sur ces sujets. Il y a quelques semaines, on avait eu une exposition pour la Journée des droits de la femme dans le 13e arrondissement, organisée par Spot 13. Des artistes avaient exposé. Il y a notamment une très belle œuvre qui avait retenu mon attention, en hommage à ces femmes iraniennes qui se battaient pour la liberté.

Il faut savoir qu'en Iran, les forces de répression ciblent souvent les yeux pour aveugler leurs victimes. Il y avait eu une représentation très élégante, vous aviez le visage d'une de ces victimes avec une fleur sur l'un des yeux. C'était fait de façon assez élégante et digne. Il s'agit de la logique souhaitée pour ce vœu.

Des artistes pourraient le faire et qui ont déjà fait des œuvres de ce type. Cette œuvre dont je parle était temporaire. Elle n'a été en place dans l'espace de Spot 13 que quelques semaines, elle a déjà été retirée. Concernant les murs disponibles, pour ma part, j'avais plutôt envisagé de le faire dans les espaces du CQ1, le quartier Croulebarbe, la rue de la Glacière, etc. Pourquoi ? Parce que c'est là que nous avons assez peu d'œuvres de street art. Nous avons moins d'œuvres que sur le boulevard Vincent Auriol ou autre. Mais évidemment, je sais que d'autres personnes ont peut-être d'autres murs en tête, dans d'autres quartiers du 13e arrondissement. L'idée est vraiment que le projet puisse aboutir avec efficacité.

Ce sont des idées que je pose là, mais évidemment, discutons du lieu et de tout ceci.

Pourquoi le vote d'aujourd'hui est important ? Comme je vous le disais, le régime est affaibli et tous les signaux de solidarité qui peuvent être envoyés à ce peuple qui est martyrisé depuis des décennies sont bons à prendre, quelque part. C'est pour cela que vous avez des manifestations qui sont très régulièrement organisées à Paris et partout dans le monde.

Il y a quelques jours, le 16^{ème} arrondissement a fait son conseil d'arrondissement, pré-conseil de Paris avant nous. A été voté à l'unanimité un vœu pour la réalisation d'une journée en hommage. C'est quelque chose de plus temporaire.

Ces différentes marques participent justement à montrer qu'il y a un soutien. Ce sont des signaux forts de solidarité vis-à-vis du peuple iranien.

Le nombre d'exécutions s'intensifie en Iran. Toutes ces marques de solidarité peuvent mettre du baume au cœur aux victimes, aux proches concernés, etc.

Je suis à votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Je laisse la parole à Alexandre COURBAN pour répondre et j'ajouterai deux mots.

Alexandre COURBAN : Merci. C'est en tant qu'adjoint à la culture que je vous réponds sur ce vœu. Je vous remercie de nous le proposer. Je vais être très court. Je vous remercie également d'avoir eu la délicatesse de me l'envoyer par courrier électronique en amont du conseil d'arrondissement et en amont de son dépôt. Évidemment, nous sommes disponibles pour vous aider, pour nous aider collectivement à trouver l'artiste, à trouver le lieu où cette fresque éphémère par définition pour tout ce qui touche à l'art urbain pourrait trouver sa place.

La lecture de votre vœu m'a fait cheminer, m'a fait penser à ces mots de la poétesse Forough FARROKHZAD disparue il y aura 60 ans l'année prochaine : « Le petit jardin de notre maison se sent seul toute la journée. On entend derrière la porte des déflagrations et des explosions. Tous nos voisins plantent dans leur jardin des obus et des mitraillettes en guise de fleurs. Moi, j'ai peur de cette époque qui a perdu son âme. J'ai peur d'imaginer l'inutilité de tant de mains, peur de me représenter l'étrangeté de tant de visages. » Voilà quelques mots qui peut-être d'ailleurs, trouveront place sur la fresque quand elle sera réalisée.

M. LE MAIRE : Madame Zoé SALARIS ?

Zoé SALARIS : Merci beaucoup. Le Groupe Ecologiste et Social votera évidemment pour ce vœu. C'est un signal fort pour le soutien de notre municipalité d'arrondissement à la cause des femmes iraniennes. Cela correspond tout à fait aux valeurs de notre groupe. L'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité de genre est évidemment l'une de nos grandes priorités. La solidarité internationale avec des femmes qui se battent pour leur liberté face à un régime répressif est évidemment dans les valeurs de notre groupe.

Nous apprécions également le fait de vouloir passer dans un quartier où il y a moins d'art, notamment dans l'ouest de notre arrondissement. C'est une bonne initiative. Notre groupe votera pour cette fresque en soutien aux femmes iraniennes.

M. LE MAIRE : Merci. Nathalie LAVILLE ?

Nathalie LAVILLE : Merci. Une résolution visant à condamner l'oppression et la terreur imposée aux femmes iraniennes et à réaffirmer leur liberté absolue a été votée à l'unanimité des groupes à l'Assemblée nationale l'an passé. Bien évidemment, notre groupe votera aussi pour ce vœu.

M. LE MAIRE : Je voudrais dire quelques mots. Je partage évidemment tout ce que vous avez dit les uns et les autres, et puis je constate avec plaisir que tout ceci nous rassemble parce que la cause est juste.

Nous pouvons cependant avoir quelques interrogations. D'abord, dans le 13^e, tout ce qui concerne le street art, on l'a construit non pas en écartant la politique, parce que tout est politique, l'art l'est souvent et les artistes interrogent souvent la société dans laquelle ils vivent. Tout ceci est bien légitime. Mais en tout cas, on a évité un art trop démonstratif, je vais le dire ainsi. Nous avons également évité les commandes. C'est-à-dire que quand on s'adresse à des artistes, on les prend comme ils sont, en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils représentent. Généralement, on n'a pas passé commande en leur disant « On souhaite ici quelque chose de ce type-là, on souhaite tel visage, etc. » Non pas que je projette cela, l'art démonstratif a existé dans plein d'autres pays, beaucoup en Amérique du Sud. Mais on ne s'est pas lancés là-dedans. C'est pour cela que j'avais eu une interrogation, quand on s'est parlé. Quand j'ai vu l'artiste et ce que vous m'avez

montré de la fresque réalisée dans le 13^e, cela va très bien. Ne tombons pas dans l'art trop démonstratif. À partir du moment où il y a déjà une réalisation d'un artiste, cela convient. On ne passe pas commande, on va chercher une artiste qui s'exprime sur le sujet, elle mobilise là-dessus. Cela me convient.

La grande difficulté est maintenant de convaincre un certain nombre de copropriétés de se lancer dans l'aventure. Ces dernières, pour ceux qui connaissent, c'est plus compliqué. D'abord parce qu'il y a une assemblée générale par an, il ne faut pas rater le train. Ensuite, il ne s'agit pas de mettre tout le monde d'accord. C'est comme dans une municipalité, cela n'existe pas. Le 100 % n'existe pas. Mais enfin, pour obtenir l'accord d'une copropriété, il faut quand même avoir une majorité relativement décisive. Nous avons eu l'occasion d'en discuter, surtout dans le cadre du CQ1 avec beaucoup de murs de copropriétés. D'ailleurs, tous ceux que vous m'avez indiqués sont je crois des copropriétés. Il faut nous aider à faire ce lien avec ces dernières. Je pense qu'elles peuvent évidemment y aller avec nous et on les aidera. On participera évidemment à accompagner la réalisation.

Partant de là, nous allons voter ce vœu. Maintenant, la mise en œuvre est plus difficile du fait de ce que je viens d'indiquer. Cependant, il ne faut pas que ce que l'on fait au niveau du street art bascule sur des commandes politiques, quelles qu'elles soient, et, quelle que soit la justesse des causes que l'on défend. Je vais soumettre ce vœu à nos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 41 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite un bon appétit. Essayons de nous discipliner pour les prochains conseils, car nous aurons beaucoup plus de délibérations.

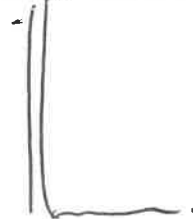
La séance est levée à 21h23.

Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE



Adjointe au Maire

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement

